ANNÉE. — T. 3 | N° 66. — 8 Mai 1920.



La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies

PARAIT LE SAMEDI. — Prix du présent numéro : 0 fr. 50.

ABONNEMENTS { France : Un An, 20 fr. ; Six Mois, 11 fr. / Étranger : Un An, 22 fr. ; Six Mois, 12 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION, 5, RUE BAYARD. PARIS-VIIIe.

Sommaire analytique

TRANSFORMATIONS SOCIALES

Nationalisation?

La C. G. T. annonce vaguement ce que serait la « nationalisation industrialisée »

Les journaux socialistes de Paris ont publié, le 2. 5. 20, le manifeste ci-après :

Une partie du public s'irrite devant les cessations fréquentes du travail et les interruptions des services publics.

Après la grande catastrophe qui a conduit la nation au bord de l'abîme, il se demande où le mènent ces conflits qui éclatent continuellement.

Or, la classe ouvrière, qui souffre au plus haut point de l'état de choses actuel, s'irrite à son tour parce que rien n'a été fait depuis l'armistice, ni par le Gouvernement ni par les classes dirigeantes, pour élaborer et appliquer une politique économique susceptible de satisfaire les intérêts de l'ensemble de la population.

Au contraire, les intérêts des groupements capitalistes continuent à dominer l'intérêt général.

C'est au nom de l'intérêt général et parce qu'elles veulent que les producteurs accèdent à la gestion que les organisations ouvrières exigent que l'exploitation des richesses du sol et des grands services publics soit assurée au profit exclusif de la nation.

Quels sont les avantages d'ordre public qu'offre la « NATIONALISATION INDUSTRIALISÉE » ?

1° Elle supprime la course aux intérêts particuliers. Elle assure au bénéfice exclusif de la collectivité l'exploitation de l'outillage et les opérations du ravitaillement. Diminuant ainsi le prix de revient, elle arrête la hausse des prix en même temps qu'elle élimine les intermédiaires.

2° Au lieu du dégoût de produire provoqué par la perpétuation du régime ancien, on verra, dès que satisfaction aura été donnée aux revendications ouvrières, un retour unanime et joyeux au travail et le relèvement économique assuré par l'accroissement et l'abaissement du coût de la vie ;

Ainsi la société s'établira sur une base morale saine.

3° La politique générale des exploitations nationalisées sera déterminée et leur gestion assurée par les représentants compétents de la collectivité : producteurs, consommateurs ou usagers, délégués par leurs groupements *professionnels*.

Le favoritisme et la bureaucratie seront supprimés, un régime de compétence sera enfin établi.

4° La responsabilité des gestionnaires et du personnel sera effective à tous les échelons : gestionnaires responsables moralement et matériellement devant les groupements qui les délèguent ;

5° La coordination du travail entre services centraux et services régionaux assurera une administration souple et vigoureuse permettant la centralisation des directives générales et la décentralisation dans l'exécution et le contrôle ;

6° L'autonomie financière de chaque exploitation nationalisée, l'établissement d'un bilan et compte de profits et pertes rendra facile la vérification constante du rendement de l'organisme ;

7° Le développement et le perfectionnement des installations seront tendus vers l'accroissement de la production et la diminution du prix de revient, de façon à contribuer au progrès général sans tenir compte de la nécessité de servir des dividendes ;

8° Les porteurs d'obligations et d'actions des entreprises à nationaliser recevront, en échange des anciens titres, des titres nouveaux à intérêt fixe, amortissables dans un délai donné.

Dans les divers domaines de l'activité productrice :

NOUS VOULONS NATIONALISER LES CHEMINS DE FER

Pour supprimer la lutte entre les différents réseaux ;

Pour unifier les méthodes d'exploitation, le matériel et la signalisation ;

Pour supprimer la lutte entre les réseaux et les canaux ;

Pour harmoniser en vue d'un meilleur rendement social l'utilisation des voies ferrées, canaux et routes ;

Pour assurer une meilleure liaison entre nos ports et les centres d'utilisation des matières premières, d'une part, entre les centres de transformation des objets fabriqués et ces mêmes ports, d'autre part ;

Pour aménager les voies ferrées et les ports en vue du transit entre l'Amérique et les pays de l'Europe centrale (construction de grandes lignes transversales) ;

Pour faire communiquer entre elles nos régions exploitées actuellement par des réseaux différents (exemple : liaison du bassin métallurgique de Normandie avec les charbonnages du Nord et de la Belgique) ;

Enfin, pour électrifier, d'après un plan d'ensemble, la totalité des moyens de transports sur un type unique d'énergie électrique.

NOUS VOULONS NATIONALISER LES MINES

Pour obtenir le maximum de rendement de notre sous-sol et de celui de l'Afrique du Nord, en houille, minerais de fer et phosphates ;

Pour exploiter toutes les concessions et en particulier celles qui sont considérées comme donnant un dividende insuffisant aux Compagnies capitalistes, mais dont l'utilité sociale est certaine quand on examine la crise du change et la crise de quantité ;

Pour exploiter intensivement les « veines » riches où l'extraction est systématiquement limitée par les Compagnies dans l'intérêt des actionnaires, sans se préoccuper des besoins urgents du pays ;

Pour la remise en exploitation par priorité des sièges du Nord et du Pas-de-Calais envahis par l'eau ;

Pour hâter la péréquation et éviter les transports inutiles ;

Pour avoir enfin une politique minière en vue d'utiliser nos minerais de fer, nos phosphates et nos potasses comme moyens d'échange contre le charbon étranger qui nous est indispensable.

NOUS VOULONS NATIONALISER
L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET LA HOUILLE

Pour enlever à quelques groupes capitalistes cette richesse naturelle par excellence, cet outil social de premier ordre qui, entre leurs mains, constitue un moyen d'action trop puissant pour ne pas être un danger public ;

Pour utiliser sur place les charbons de basse puissance calorifique de nos sièges du Nord et du Pas-de-Calais, non transportables ;

Pour équiper les chutes d'eau que les capitalistes se refusent à exploiter sous prétexte qu'elles ne donnent pas un bénéfice suffisant, mais dont la mise en valeur s'impose pour la région ;

Pour unifier la forme de l'énergie, permettant ainsi de « boucler » les centrales entre elles et d'utiliser avec le meilleur rendement technique et le maximum de sécurité le matériel de chacune ;

Pour compenser les variations de débit de nos cours d'eau ;

Pour faciliter l'électrification de nos moyens de transports, qui, électrifiés, constitueront le gros client stabilisateur et régulateur des centrales électriques, ce qui hâtera la distribution de l'énergie électrique jusqu'au fond des campagnes.

Telles sont les raisons pour lesquelles la C. G. T. réclame la *Nationalisation industrialisée* de ces grands services publics.

Elle a la conviction absolue que ces services gérés par des compétences et sous le contrôle de la totalité des intérêts économiques du pays donneraient entière satisfaction à tous.

Elle réclame une fois de plus la constitution de la *Direction générale de l'Economie nationale*, afin de faire cesser le désordre entretenu par le pouvoir politique actuel, incompétent dans les questions économiques, afin d'orienter, de régler, de coordonner l'activité de la vie économique du pays selon des plans d'ensemble et des principes de gestion nouveaux.

LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL.

Un membre de la Chambre des Communes explique comment on l'entend et si elle est possible en Grande-Bretagne

De la *Nineteenth Century and after* (mars 1920) :

Il n'est pas de mot qui soit plus fréquent, aujourd'hui, sur les lèvres des hommes, que celui de *Nationalisation*. A entendre discuter cette question en wagon, au fumoir ou même en quelque réunion plus solennelle, on est parfois porté à se demander s'il se trouve deux personnes qui donnent exactement le même sens à ce mot. Pareille élasticité ou, dans la plupart des cas, pareille absence complète de définition, constitue l'une des principales difficultés que l'on éprouve à saisir pleinement les arguments qui militent pour ou contre cette réforme.

Pourtant, il est absolument essentiel qu'une signification précise et définie s'attache à ce terme, comme à tels autres, *Syndicalisme*, par exemple, qui reviennent sans cesse dans la discussion courante. Car, c'est un fait certain : la question de la nationalisation devra être résolue dans un avenir prochain. Le travail organisé, représenté dans les Congrès des *Trade Unions*, a, depuis vingt ans et plus, affirmé sa foi au principe de la nationalisation comme fournissant la seule solution acceptable au problème industriel.

Au Parlement, le Parti travailliste (*Labour Party* [1]) a mis la nationalisation en tête de son programme. Tant que ce parti fut négligeable en effectif et influence, d'autres partis firent peut-être preuve de sagesse en refusant d'admettre une discussion qui ne pouvait sortir du domaine de la théorie. Mais il en va tout autrement aujourd'hui. Le Parti travailliste est excité par les victoires remportées aux élections municipales et législatives. Ses chefs, piqués du reproche d'être incapables de tenir les rênes du char gouvernemental, sont prêts, dès la première occasion, à escalader le siège du conducteur et à confondre, en démontrant leur aptitude, ceux qui l'avaient mise en doute. En l'occurrence, les vieux partis politiques ne peuvent remettre davantage de se prononcer d'une manière formelle et explicite sur un point qui est devenu, moins soudainement que ne le croient les personnes peu averties, la question la plus vitale de notre politique intérieure.

Sur l'invitation du directeur de cette Revue, je me propose de présenter, en quelques pages, l'état de cette question avec toute la clarté et l'impartialité dont je serai capable, et de discuter l'attitude des partis à cet égard.

Exposé d'ensemble

Il faut bien se rendre compte, en abordant cette étude, que les partisans de la nationalisation réclament un changement fondamental dans l'organisation de l'industrie et, en fait, dans la structure organique de la société. Il ne s'agit plus de questions de salaires, de conditions d'emploi, d'heures de travail, de limitation des bénéfices et autres revendications analogues (on ne les considère plus que comme des étapes vers un but bien déterminé) ; il s'agit, pour tout le fonctionnement et l'organisation de l'industrie, d'une réorganisation dont la profondeur et la portée justifient l'épithète de « révolutionnaire ».

Nous n'entendons point par là taxer ces novateurs d'injustice morale ni condamner leurs projets. Les temps peuvent être mûrs pour une révolution industrielle aussi radicale et aussi étendue que celle qui transformait, voilà plus d'un siècle, la face de l'Angleterre. Mais il faut se rappeler que les changements de cette époque n'affectaient qu'une population qui pouvait vivre et vivait de fait des produits de nos îles, tandis qu'à l'heure actuelle une erreur économique peut déterminer une véritable famine. Nous avons déjà exporté nos valeurs étrangères et une grande partie de notre or ; pour payer nos importations de ravitaillement, il ne nous reste plus que le produit journalier de nos mines et de nos industries.

Mais ceci touche à la faillite économique que provoquera la nouvelle révolution industrielle ; examinons de plus près ses chances de succès.

Tout d'abord, néanmoins, il faut se faire une idée claire des données du problème. « Nationalisation » (sans épithète, au sens absolu du mot) signifie simplement la substitution de la nation ou, plus exactement, de l'Etat, à l'individu, comme propriétaire du sol, des mines, du capital, des machines, ainsi que de toutes les autres matières et moyens de production ; comme directeur d'industrie, employeur, distributeur des produits et denrées. Sous le régime de la nationalisation complète, l'Etat posséderait et

(1) Après quelques années d'existence plus ou moins autonome, le parti travailliste a officiellement adhéré au socialisme. (Note de la *D. C.*)

administrerait non seulement le sol et les mines, mais tous les chemins de fer, tramways, chariots, voitures, camions, vaisseaux, magasins, entrepôts, moulins, hauts fourneaux, théâtres, églises, chapelles, habitations, etc., tout comme il en est aujourd'hui pour les prisons, arsenaux (certains du moins), docks, etc.

Tout citoyen deviendrait un serviteur public, gradé suivant ses aptitudes et payé suivant un tarif, si tant est que l'argent, ou tout autre moyen d'échange, aurait encore cours.

Est-il possible de présenter sérieusement un projet aussi fantaisiste et grotesque ? N'est-ce point là plutôt l'invention d'un critique hostile en proie au cauchemar ? Aucun esprit modéré, à ma connaissance, ne propose d'exécuter simultanément tous les points de ce programme ; mais il ne manque pas de révolutionnaires, uniquement avides de détruire, pour vouloir renverser dès demain tout l'édifice industriel actuel, insouciants de ce qui pourrait finalement sortir de ces ruines. Ce n'est pas, néanmoins, de ces imprudents que je m'occupe aujourd'hui, mais bien de ceux qui proposent d'exécuter par étapes le programme de la nationalisation.

La nationalisation des mines

Ils veulent commencer, à ce qu'il semble, par les mines de charbon. Cet hiver, les mineurs ont tenu un grand nombre de réunions, cent cinquante, paraît-il, en vue de soutenir leur revendication : *les mines à la nation*. Si cette expression traduit exactement les vues de ceux qui l'emploient, la réforme n'a qu'un attrait bien superficiel. Dans quelle mesure serait-elle avantageuse à tous les intéressés ? La question mérite d'être examinée, ici, avec quelque détail.

La nationalisation des mines — point à noter — n'est qu'un premier pas ; mais il est significatif que les mines n'occupent que depuis peu, dans le débat, une place prépondérante.

Il y a trente ans, sous l'influence d'Henry George et de quelques autres, c'est le sol qui attira tout d'abord l'attention des partisans de la nationalisation. « Prenez la terre ou sa valeur progressive pour la donner à la nation, et tout le reste vous viendra par surcroît. » Voilà ce qu'on promettait à la génération précédente. Mais l'agitation agraire, en sa forme extrémiste, manquait de forte direction, et les résultats d'expériences partielles d'imposition des biens fonciers n'ont pas été encourageants.

Du sol, l'attention se porta (provisoirement peut-être) vers les mines. Les mineurs, une fois gagnés, fourniraient, mieux que les agriculteurs, des forces d'avant-garde pour une agitation socialiste. Non pas que l'on néglige les autres industries. « Les mines ne sont qu'un commencement », disait, en décembre 1919, M. Robert Smillie, dans un Congrès particulier des Trade Unions, tenu à Londres. « Ce ne sont pas seulement les mineurs, disait M. Tom Mann, qui réclament la direction de leur industrie ; chaque industrie viendra, à son tour, présenter son programme, jusqu'à ce que le principe général de la socialisation ait passé dans les faits. » M. Arthur Henderson a parlé dans le même sens. Plus significatives encore, quoique moins récentes, ces déclarations du manifeste *Le Travail et l'Ordre social nouveau* inséré dans le rapport pratique sur la reconstitution publié par le Parti travailliste, en janvier 1918 :

« Le Parti travailliste est d'avis que soit appliqué, dès que viendra l'occasion favorable, le principe de la propriété collective du sol national ; en outre, il réclame spécialement la nationalisation immédiate des chemins de fer, mines et centres d'énergie électrique... Mais le champ d'application de la nationalisation immédiate ne se limite point à ces grandes industries. » (1)

L'expérience de la Grande Guerre

Ainsi la question n'est plus que de savoir l'ordre dans lequel ces industries tomberont dans le domaine et l'administration de l'Etat. De ce que serait pratiquement la nationalisation, nous pouvons nous faire une idée plus claire aujourd'hui qu'il y a cinq ans. La nationalisation n'est plus tout à fait la pure abstraction qu'elle était alors. Nous pouvions, à cette époque, jeter, comme à travers une lunette, un vague coup d'œil sur les profonds recoins du service des Postes. Depuis, nous avons vu face à face les colossales organisations d'Etat mettre la main sur les parcs et les espaces découverts, réquisitionner les clubs, remplir d'immenses hôtels de dactylographes et de courriers. Nous avons eu un avant-goût de ce que serait la nationalisation : apothéose de la bureaucratie, fourmillement de fonctionnaires, kilomètres de ficelle rouge à paperasses, tonnes de fiches et relevés, feux croisés de correspondance, avalanches de notes et de rapports, violents sursauts d'indignation publique ; un cyclone de poussière, et d'assez maigres résultats.

Objectera-t-on que les circonstances étaient défavorables à l'expérience du collectivisme ? Bien au contraire, l'Etat jouissait alors, en ses entreprises, de facilités qu'il n'aurait pu s'assurer indéfiniment en temps de paix. Il pouvait réquisitionner les services, souvent gratuits et dévoués toujours, les meilleurs hommes d'affaires du pays, suscités et formés par le système de la concurrence. L'Etat pouvait se procurer des fonds aux conditions les plus avantageuses ; il pouvait donner — bienfait qui n'était pas sans mélange, même pour un temps — des salaires exorbitants ; il pouvait écarter toute concurrence, et il avait pour sa production un marché garanti. Les risques ordinaires du commerce ne pouvaient effrayer l'Etat. Il était tout à la fois vendeur et acheteur, créancier et débiteur. Et pourtant...

Personne moins que l'auteur de ces lignes ne voudrait rabaisser le succès de la Grande-Bretagne, tant en matière d'inventions et de productions que sur le terrain militaire. Il fut extraordinaire et superbe. Mais le prix en fut fantastique. « La faute en est à l'improvisation. » En partie, oui ; mais ce ne fut point là le facteur unique ni principal.

« Mais, dit-on, les salariés, en tout cas, avaient motif de se réjouir. » Or, sur ce point, le salarié lui-même est d'un avis bien incertain, ou plutôt émet deux opinions absolument inconciliables. D'une part, lorsqu'il veut marquer un point pour la nationalisation, le travail déclare que contrôle de l'Etat signifie relèvement des salaires ; par ailleurs, il se plaint que ce même contrôle de l'Etat implique vie chère et raréfaction des denrées, que l'élévation des salaires suffit à peine à contre-balancer la cherté croissante de la vie. La vérité semblerait être ici que, en certaines industries favorisées et indispensables, comme celle des mines, les salariés ont su extorquer un salaire exceptionnel (salaire réel et non pas seulement nominal [2]) aux dépens de l'ensemble de la nation, tandis que dans la plupart des

---

(1) *Labour and New Social Order*, pp. 12-13.

(2) L'augmentation de salaire est dite *nominale* lorsque, par suite de la dépréciation de l'argent, la plus grande quantité de monnaie perçue par le salarié ne lui donne pas, en fait, la possibilité d'acheter plus de marchandises qu'avant l'augmentation. (Note de la *D. C.*)

classes sociales (pas dans toutes) la circulation plus abondante de l'argent répandait un faux sentiment de prospérité.

La nation cependant acquérait quelques onces d'expérience en fait d'étatisme pratique. Dans la question présente, cette expérience peut présenter un avantage exceptionnel, et voici pourquoi. La nationalisation n'est point une question qu'on résoudra en faisant appel à une théorie économique, mais bien en contre-balançant les arguments d'utilité économique, sociale et politique. Au fougueux partisan, on répondra avec à-propos : *Cui bono ?* Quel avantage ? La réforme proposée sera-t-elle bénéfice pour l'Etat ? ou pour la communauté en tant qu'ensemble des consommateurs individuels ? ou pour les diverses classes économiques, contribuant à la production et à la distribution de la richesse ?

L'Etat est intéressé à l'affaire, d'abord du point de vue intégrité et stabilité politique, mais aussi financièrement au point de vue du rendement des impôts. L'intérêt du consommateur se concentre sur l'abondance des produits de la meilleure qualité et au meilleur prix. Le citoyen qui concourt comme directeur et administrateur à l'œuvre de production et de distribution préférera naturellement le système qui assure pour son travail de cerveau la plus haute rémunération ; l'intérêt du travailleur manuel est précisément parallèle à celui du travailleur intellectuel, avec, en plus, les éléments des conditions du travail et autres. Les capitalistes, gros et petits, donneront leur préférence au système qui leur assure le plus fort revenu pour les capitaux qu'ils fournissent en vue de la fondation, du développement, de l'entretien des entreprises.

La nationalisation et le capital

L'attitude du *pur capitaliste*, de celui qui fournit un capital et rien au delà, dépendra de la méthode de nationalisation qu'on adoptera. Au porteur actuel d'obligations et d'actions de priorité, peu importe que le dividende fixé lui soit payé par l'Etat ou par une Société, pourvu, bien entendu, que les garanties soient égales pour la sûreté du capital engagé. Peu de personnes refuseraient le rachat de leurs actions ordinaires, si toutefois les conditions du rachat étaient bonnes, et nous n'avons, pour le moment, aucune raison d'appréhender le contraire. La nationalisation n'implique nécessairement ni confiscation ni préjudice pour les individus. Si l'Etat, en se portant acquéreur des mines, chemins de fer, entreprises électriques, ou toute autre industrie, se montrait déloyal pour ceux qui ont engagé leurs économies dans la fondation et le développement de ces entreprises, il porterait au crédit industriel et, en fait, à la moralité commerciale un si rude coup que la Grande-Bretagne descendrait immédiatement au niveau d'un Etat non civilisé. La confiscation entraînerait, de plus, des conséquences morales et économiques qu'il est inutile, pour le moment, de considérer.

Supposons, comme c'est notre devoir, que l'Etat acquéreur observe la justice à l'égard des possesseurs actuels ; il est évident qu'il se trouverait embarrassé, dès le début de sa nouvelle entreprise, comme l'est aujourd'hui toute industrie qui doit manier de gros capitaux. Il y a des responsabilités qu'on ne peut éviter, sauf par fraude. Après mûr examen, le seul avantage que, du point de vue du *capital*, j'imagine pouvoir sortir de la propriété d'Etat, c'est que le capital *tout entier* d'une affaire, et non plus une simple portion, pourrait être mis en obligations, à un taux relativement bas. Mais cela signifierait que la communauté — l'ensemble des contribuables — devrait garantir tout le capital engagé et, en même temps, courir tous les risques inhérents à une entreprise commerciale. Si, en pleine connaissance de cause, la communauté y consent, la question est résolue ; nul obstacle à la nationalisation n'est à craindre du côté du capital.

La situation des directeurs et administrateurs techniques, sans devenir nécessairement plus mauvaise, serait assurément différente. Ils deviendraient les serviteurs commerciaux de la Société, et, avec le temps, de plus en plus, vers la seconde et la troisième génération, le serviteur de la Société tendrait à dominer en eux l'homme de commerce. Inconsciemment, peut-être, mais fatalement, ils chercheraient à jouer jeu sûr plutôt que gros jeu ; or, l'espoir de gagner gros est au moins l'un des ressorts des entreprises commerciales et du développement des industries. En fait, c'est la spéculation, en ce qu'elle a de légitime, qui différencie la stagnation du progrès. C'est pour ce motif que le progrès est généralement plus rapide avec un patron capitaliste qui engage son propre argent, dans une affaire personnelle ; le progrès tend à se ralentir dans la mesure même où le capital — le capital ordinaire — est réparti parmi les actionnaires d'une Société. Vraisemblablement, le progrès serait nul du fait de la municipalisation ou de la nationalisation de l'industrie. Et ce serait juste : il n'appartient ni à l'Etat ni aux municipalités d'exposer à des risques l'argent des contribuables.

La nationalisation et le consommateur

Le manque d'initiative en affaires doit inévitablement léser deux intérêts : celui de l'Etat en tant que percepteur de l'impôt, et celui du consommateur. La concurrence, qui a son vilain côté, sert du moins à assurer au consommateur un ravitaillement abondant et au prix le plus bas possible. On invoque souvent, pour préconiser la nationalisation, l'intérêt de la « communauté ». Le terme est équivoque. Mais j'ai essayé de montrer que l'Etat, devenu le représentant de la communauté, perdrait par le fait même ses ressources fiscales. Pareille perte serait-elle compensée par les bénéfices des industries nationalisées ? Cela dépend du développement de ces industries administrées par l'Etat, de l'accroissement de la production et de l'abaissement du coût de la production.

L'intérêt de la communauté, ensemble des consommateurs, s'identifie, sous ce dernier rapport, avec celui de l'Etat. Si l'administration de l'Etat assurait une plus grande production à meilleur compte, sans dépréciation de la qualité, la communauté y gagnerait deux fois.

Y a-t-il quelque raison sérieuse d'espérer pareil succès ? Toute estimation serait ici tellement *a priori* qu'elle semble inutile. Ce n'est point pourtant que nous manquions de toute donnée positive. Durant la guerre, l'Etat s'est assuré une production énorme, mais sait-on ce qu'il en coûta au consommateur, autrement dit au contribuable ? Depuis 1914, l'Etat a pris en main la gestion financière des chemins de fer : voyageurs ou hommes d'affaires ont-ils lieu de s'en féliciter ? Sous le contrôle de l'Etat, le charbon n'a été ni abondant ni à bon marché ; mais je n'insiste pas sur ce fait, car, étant donné la situation anormale que nous constatons encore à l'étranger, il est pour le moins douteux que chez nous le charbon n'eût pas été plus cher, sous un contrôle moins rigoureux. Mais ce sont là des cas exceptionnels.

L'expérience des P. T. T.

L'expérience faite à propos de l'administration des Postes est, en grande partie, indépendante des perturbations de la guerre. La Poste est l'arme favorite dont l'Etat socialiste a coutume de poignarder ceux qui lui opposent le système individualiste. L'arme vient de se briser entre ses mains.

Ce fut toujours une marque de naïveté de tirer quelques conclusions des petits succès des Postes d'Etat. Il n'y a point d'analogie entre le transport des lettres, étroitement monopolisé, et les entreprises de haute spéculation, celle d'une filature de coton, par exemple, ou d'impression sur calicot, conduites au milieu de l'âpre concurrence de marchés étrangers.

Il fut un temps néanmoins où l'Etat acheminait les lettres à la satisfaction d'un public pas trop exigeant, et retirait de ce service quelque bénéfice pour lui-même. Si l'Etat peut transporter des lettres, pourquoi ne se chargerait-il pas de la transmission des correspondances par électricité ? C'est ainsi que les télégraphes furent soustraits à la propriété privée, puis les téléphones. Mais pareille entreprise était trop lourde pour un service d'Etat. L'ambition s'était déjà cassé le nez. Pour un temps, les déficits sur le télégraphe et le téléphone furent comblés par les bénéfices de la poste. Puis l'agitation travailliste s'insinua jusqu'au milieu de ce service nationalisé. Les salaires furent relevés, sans exagération pourtant, et le service des postes, incapable de couvrir plus longtemps les déficits des télégraphes et téléphones, dut lui aussi faire valoir son indigence et réclamer un relèvement de taxes.

Si l'Etat est incapable de gérer dans des conditions avantageuses une affaire ou un groupe d'affaires aussi simples que celles du Directeur général des Postes, peut-on supposer qu'il pourrait administrer sans pertes sérieuses les entreprises autrement complexes des chemins de fer ou des Compagnies de navigation, et *a fortiori* qu'il saurait diriger avec succès l'industrie, de haute technique et comportant de grands risques, dont le développement continu est nécessaire pour assurer notre avenir commercial ?

Le charbon, on l'a fort bien dit, est la clé des industries essentielles de l'Angleterre. Les mineurs voudraient « les mines à la nation ». Leur revendication, qu'ils étalent partout, est-elle sincère ? J'ai appliqué le criterium du *Cui bono* à la communauté, au capitaliste, à l'entrepreneur, au consommateur ; il reste à l'appliquer au salarié.

La nationalisation et le salarié

C'est le monde des salariés qui réclame la nationalisation. La théorie économique lui en fut suggérée par l'*Intelligence Fabienne* (1). Mais toutes les forces dirigeantes qui soutiennent l'agitation politique appartiennent au monde des « travailleurs organisés » et d'abord à celui des ouvriers des charbonnages et des transports.

Que les mineurs et les cheminots soient partisans du contrôle de l'Etat, il n'y a rien là d'incompréhensible. Voies ferrées et mines ont été soumises à ce contrôle pendant ces quelques dernières années, et jamais, pour les ouvriers manuels de ces services, le salaire nominal — peut-être même le salaire réel — n'a été aussi fort.

Pendant la guerre, les mineurs ont été en mesure d'extorquer à la communauté tous les salaires qu'ils voulaient ; c'est peut-être leur modération qui devrait nous surprendre. Mais la communauté, dont la nationalisation doit servir les intérêts, n'oubliera pas de sitôt que, pendant les neuf premiers mois de 1918, période la plus critique peut-être de toute la guerre, il y eut 31 grèves de mineurs, affectant directement 255 000 hommes, que pour toute l'année (1918) la production moyenne du charbon ne dépassa point 226 tonnes par ouvrier, contre 312 tonnes en Angleterre pour la période 1886-1890 et 770 tonnes en 1918 pour les Etats-Unis (1). Voilà un fait brutal et inquiétant, et je n'en ai jamais trouvé d'explication qui excuse valablement les mineurs.

Ils ne diront pas non plus que le principal argument de cette étude ne les touche point. Il n'est, à mon avis, que deux conditions qui autorisent les mineurs à réclamer légitimement à l'Etat des salaires plus élevés que ceux d'une entreprise particulière : 1° s'ils augmentent leur production ; 2° si les mines sont nationalisées alors que les autres industries ne le sont pas. Il n'est pas probable que la seconde condition doive être remplie. Les mineurs déclarent n'être que l'avant-garde de l'armée qui marche à la conquête de la nationalisation. Obtiendraient-ils pour eux-mêmes la nationalisation, en la refusant aux autres industries, les ouvriers d'autres professions ne toléreraient point cette double mesure. Mais si toutes les industries étaient nationalisées, on atteindrait bien vite le tarif maximum des salaires, à moins que l'augmentation des salaires n'allât de pair avec un abaissement des frais de main-d'œuvre, c'est-à-dire à moins que ne se relevât la proportion de la production au salaire.

Production et rémunération

C'est à cette conclusion qu'on aboutit fatalement, quel que soit le point de départ. Ni nationalisation ni syndicalisme ou individualisme ne sauraient arrêter les lois rigoureuses de la production économique et de la répartition. Ni tel système ni tel autre ne peuvent, à la longue, fournir au travailleur une plus grande rémunération matérielle pour son effort, sans une augmentation du produit de ce même effort.

Le capital est indispensable à l'industrie, ainsi que le comprend même Sir L. Chiozza-Money : il faut, suivant son mot si juste, le « prodiguer » à l'industrie. Or, les salaires, bien qu'avancés par le capital, sont, dans des conditions normales de prospérité commerciale, prélevés en définitive sur les produits du travail, abondamment fourni lui-même par le capital d'outils, de matières premières, etc., et dirigé par des compétences. Pour un temps, des salaires peuvent être payés sur le capital apporté par des particuliers, sur les économies des ouvriers eux-mêmes, sur des impôts d'Etat ou des bases locales ; mais ces sources ne peuvent être que des expédients partiels et temporaires : la rémunération du travail doit se prendre finalement sur la production industrielle, habilement et adroitement écoulée.

Afin d'éviter tout malentendu, qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse pour justifier encore une fois la thèse implicitement contenue dans les expressions

(1) Fondée à Londres, en 1883, sous le nom de *Fabius cunctator*, l'Association Fabienne cherche à pénétrer lentement les masses des doctrines de la nationalisation. (Note de la *D. C.*)

(1) M. Brace donne des chiffres beaucoup plus élevés : « 157 grèves et lock-outs avec une perte de 1 183 000 journées de travail ». (*Parliamentary Debates*, vol. 125, pp. 2-77.)

dont je me suis servi, à savoir que le produit de l'*industrie* est très loin de s'identifier avec le produit du *travail*. Karl Marx et d'autres économistes socialistes confondent les deux termes et réclament en conséquence pour le travail manuel ce qui, en fait, est le résultat de la collaboration du cerveau, du muscle et du capital. Ces trois éléments nécessaires de la production peuvent être fournis par le même individu, ou par un groupe d'individus. En ce cas, celui-là ou ceux-ci sont fondés à réclamer la totalité des bénéfices. Moins sera accusée la séparation des classes qui fournissent chacun de ces éléments, et mieux ce sera pour l'industrie ; mais quelle que soit leur source — que l'organisation industrielle soit socialiste ou individualiste, — ces éléments sont indispensables, et ceux qui les fournissent ont le droit de partager les bénéfices au prorata.

Il y a pourtant une autre donnée du problème. Dans la complexité de l'économie politique actuelle, la vente a une importance sensiblement égale à la production. Aussi le côté commercial d'une affaire est presque aussi important que le côté industriel, mais plus vaste est le marché, plus aussi se fait sentir la nécessité d'une maîtrise supérieure dans la direction commerciale. Si l'esprit d'internationalisme doit dominer le marché comme il domine la politique, cette nécessité deviendra plus urgente encore.

Nationalisation ou syndicalisation ?

J'ai quelque espoir de voir reconnaître, même par des critiques hostiles, une sérieuse valeur à l'argument ci-dessus. Mais, je le sens, je prête le flanc aux attaques de deux côtés au moins, et je désire prévenir des objections possibles. On me dira, d'une part, que j'ai méconnu l'esprit nouveau qui se répand aujourd'hui dans les rangs des travailleurs manuels et que j'ai défiguré l'origine de leurs griefs ; que leur mécontentement vient moins de l'insuffisance des salaires que de la situation (« statut ») peu satisfaisante qui leur est faite dans l'industrie et des conditions auxquelles est soumis leur travail. D'autre part, on me rappellera qu'en attaquant la nationalisation je joute contre un moulin à vent dont les lourdes ailes pendent depuis longtemps dans l'air immobile.

Voyons la première objection : je ferais incontestablement preuve d'incompétence dans l'analyse de l'opinion contemporaine si je méconnaissais un facteur aussi évident. C'est un truisme que la démocratie politique exclut l'oligarchie industrielle ; c'en est un autre que plus étroite sera l'association des représentants du travail manuel avec les mandataires des capitalistes et avec les directeurs techniques dans l'administration d'une affaire, mieux ce sera pour l'entreprise elle-même et pour la communauté. J'ai étudié de près et chaudement recommandé ces expériences dans l'établissement de Comités de travail et de Conseils mixtes avant qu'on parlât de Comité Whitley (*Witley Committee*) ou de Conseils Whitley (*Whitley Councils*). Je voudrais élever la situation du travailleur jusqu'à en faire celle d'un associé, partout où c'est possible, et chaque fois que ce sera possible. Je suis de l'avis du Dr Nicolas Murray Butler : « Ceux qui travaillent des mains, comme ceux qui travaillent du cerveau et ceux qui travaillent avec leurs économies, ont droit à jouer un rôle dans l'organisation et la direction de l'industrie, à avoir voix dans la détermination des conditions où leur concours sera donné et continué. » (1)

Il ne m'a point semblé nécessaire de m'arrêter longtemps à cette question, soit parce qu'elle ne se discute plus, soit parce qu'elle ne se rapporte pas directement au problème de la nationalisation, telle qu'on vient de la définir. Un nouveau statut des travailleurs manuels de l'industrie est compatible avec le système individualiste aussi bien qu'avec le socialisme d'Etat. Je n'ai point discuté spécialement cette comptabilité avec ce dernier système, parce que j'estime qu'elle serait plus aisée dans le système individualiste. L'Etat, mandataire de la communauté, aurait nécessairement moins de souplesse en ses méthodes que des patrons particuliers. L'Etat offrirait beaucoup moins de facilités pour multiplier les expériences ; or, c'est de la variété des expériences que nous avons le plus douloureusement besoin, en industrie comme en éducation.

Il reste, pourtant, la plus formidable et fondamentale des objections. « Nous ne réclamons point la nationalisation contre laquelle vous bataillez. Le socialisme d'Etat est dépassé. Nous voulons non pas développer, mais restreindre la bureaucratie. Nous ne voulons pas échanger un « maître » individuel contre un « maître » corporatif ; nous voulons être nous-mêmes les « maîtres » en nos diverses professions. » J'entends bien ; mais alors, demanderai-je, quelle est votre pensée quand vous déployez l'étendard de la nationalisation ? Nationalisation implique bureaucratie. Mener campagne avec le mot d'ordre *Les Mines à la Nation*, c'est faire preuve d'une désespérante confusion d'idées, pour ne pas dire plus. Ce n'est pas *Les Mines à la Nation*, mais *Les Mines aux Mineurs* qui est la formule vraie de l'objectif final des chefs du mouvement. En un mot, ce n'est pas au socialisme d'Etat, mais bien au syndicalisme que, consciemment ou non, ils visent.

Ayant développé ce côté de mon argumentation, avec quelque détail, en un article paru dernièrement ici même, on me pardonnera peut-être d'y renvoyer le lecteur (1). Je dirai seulement aujourd'hui que chaque mois qui s'écoule rend la chose de plus en plus claire : alors que les mineurs et d'autres ouvriers réclament la *Nationalisation*, cette même *Nationalisation*, telle du moins que nous l'avons définie, ou dans tout autre sens vrai du mot, est la dernière chose qu'ils veulent ou qu'ils accepteraient. « Le contrôle bureaucratique serait pire que le patronat individuel », disait M. Frank Hodges, le 27 octobre 1919, à Liverpool. Je suis tout à fait de son avis. Mais que signifie alors cette campagne pour une « nationalisation » qui n'est et ne peut être que le « contrôle bureaucratique » ?

Le mot même et l'idée qu'il paraît contenir ont de l'attrait, cela se conçoit assez bien ; beaucoup de gens s'y rallient sans se donner beaucoup de peine pour en analyser la signification précise ; mais les théoriciens « intellectuels » socialistes savent très bien ce qu'ils cherchent. L'organisation étatiste sera utilisée pour « éliminer » le capitalisme privé et le patronat privé ; mais, tout d'abord, les mineurs doivent être associés à l'Etat dans l'administration pour former une sorte de « contrôle commun ». Ce n'est là néanmoins qu'une position provisoire : le but final est le syndicalisme, qui conférera la propriété et la direction aux mineurs eux-mêmes.

Quiconque a lu le programme formulé en 1912 par le Comité officieux de réforme des mineurs (*Miners Unofficial Reform Committee*) sous le titre *The Miner's Next Step* (2), ne peut garder aucune illusion sur ce point. Toutes les étapes que le mouve-

(1) *The Real Labor Problem*, p. 11.

(1) « *Nationalisers* » *and the Nation* (*Nineteenth Century*, oct. 1919).
(2) Le prochain pas en avant des mineurs.

ment devait parcourir et qu'il a parcourues en grande partie, sont ici clairement indiquées : salaire minimum, limitation des heures de travail, abolition du Bureaux d'arbitrage (*Conciliation Boards*), conventions sur les salaires, etc., adoption d'une attitude d' « hostilité ouverte » entre patrons et ouvriers, grèves de harcèlement (*irritation strike*) et limitation de la production, élimination du patron, et, comme dernier objectif, « une organisation qui s'emparera finalement de l'industrie minière pour la diriger dans l'intérêt » — de la nation ? Nullement, mais « des travailleurs ». Qui est pressé peut se contenter de lire ; pour moi, je dois continuer l'examen de la question et de ses répercussions immédiates sur l'avenir politique.

Attitude du Parti travailliste

L'attitude du Parti travailliste ne fait aucun doute. Depuis des années, il demande la nationalisation ; il en fait aujourd'hui comme la première pierre dans son projet de construction. Ce qui fait doute, c'est le sens précis que le parti attache au mot même de « nationalisation ». Les mineurs font beaucoup de cas du Rapport de la Majorité (*Majority Report*) de la Commission Sankey. Mais accepteraient-ils comme couronnement définitif de leurs réclamations la *nationalisation* telle que l'ont définie le juge Sankey et ceux de ses collègues qui pensent comme lui ? Cette question a été poussée à fond par le Premier Ministre, dans son entrevue avec les mineurs, en octobre dernier ; mais aucune promesse satisfaisante ne vint de MM. Smillie, Hodges ou de leurs associés. Cependant, nul de ceux qui ont suivi la question pendant ces dernières années ne peut hésiter sur ce point.

C'est par les principes de Karl Marx qu'ont été formés, directement ou indirectement, les jeunes mineurs et les jeunes ouvriers. Ils sont convaincus que la *valeur* est le produit du seul « travail » dans la plus étroite acception du mot ; ils soutiennent donc que le travail a droit à tout ce que rapporte l'industrie. Et ce n'est point leur logique qui est en défaut. Admettez l'exactitude de leurs prémisses, vous ne pouvez repousser leur conclusion. Le sophisme est manifestement dans le fait d'estimer fort au-dessous de sa valeur l'importance économique de la *direction* comme facteur de production, et d'ignorer virtuellement le *capital*.

Les ouvriers inclinent donc pratiquement vers le système syndicaliste, qui est aussi nettement opposé à la nationalisation qu'à l'individualisme. M. Hodges en prend à l'aise avec la vérité quand il affirme que les mineurs préfèrent la propriété privée à la Bureaucratie. S'il en est ainsi, pourquoi le Parti travailliste attache-t-il ses couleurs au mât de la « nationalisation » ? La raison est bien simple. Essentiellement et nécessairement, la nationalisation implique et comporte la Bureaucratie. On ne peut nationaliser une industrie sans en confier la direction à des employés officiels. On ne peut les loger tous à Whitehall, le fonctionnarisme (*officialism*) lui-même doit être partiellement décentralisé, mais il doit y avoir un Bureau central de gouvernement si la propriété appartient à la nation.

Ces faits sont indiscutables ; il est également vrai que le mot « nationalisation » couvre une multitude d'opinions. On dirait, pour changer de comparaison, d'un parapluie vaste et commode, sous lequel des gens d'opinion différente au point de vue économique peuvent s'abriter un moment et même faire un bout de chemin de compagnie. Mais ils se sépareront avant d'aller bien loin.

La discussion qu'a provoquée le discours du Trône du 11 février révèle pleinement la fissure dans le Parti travailliste. Est-elle dans l'économie politique comme dans la tactique parlementaire ? cela reste à savoir, mais sur aucun banc de la Chambre des Communes le discours de M. Lunn, mineur au franc parler du Yorkshire, ne suscita d'aussi vives colères que sur les bancs du Parti travailliste, où siègent ses collègues, plus expérimentés et meilleurs diplomates. M. Brace, homme d'Etat pourtant, demande que l'Etat achète toutes les propriétés houillères, du reste à des conditions généreuses. Du point de vue moral, il n'y a rien à objecter. Cela devient, nous l'avons vu, une simple question d'utilité économique. Le Parti travailliste appuie cette proposition, prétendant que c'est une bonne affaire. D'autres partis sont moins crédules.

La nationalisation et le Parti libéral

Le Parti libéral, si l'on en juge d'après de récentes déclarations, est moins unanime que le Parti travailliste. Et c'est naturel, car le *Libéralisme*, s'il appuie quelque chose, favorise ou doit favoriser le *laissez-faire* (1), dogme emprunté par Bentham et Cobden à Turgot et aux Physiocrates.

M. Asquith descend en droite ligne, par succession apostolique, des prophètes de l'Ecole de Manchester. Dans la question de la nationalisation de l'industrie houillère, il ne nous laisse aucun doute sur son attitude. Partisan du rachat par l'Etat des droits particuliers (*royalties*), il demeure inflexiblement opposé à la gestion des mines par l'Etat. Les deux questions sont, en effet, distinctes ; l'argument d'utilité s'applique avec plus de force contre la gestion que contre le rachat. Décider si le rachat des *Royalties* minières serait une bonne affaire pour l'Etat, c'est affaire d'experts. Si les conditions du marché étaient loyales, les propriétaires de ces redevances n'auraient pas de motif légitime de se plaindre ; et il est indifférent au propriétaire de la mine que sa redevance soit payée à l'Etat ou à un particulier. La gestion de l'Etat telle que la conçoit clairement M. Asquith est une tout autre affaire.

Mais M. Asquith est-il le porte-parole de son parti ? Il ne parle point, semble-t-il, au nom de Lord Haldane. On peut affirmer avec assurance que si le Parti Libéral doit avoir un avenir politique, il l'obtiendra, non point en disputant au Parti travailliste les votes des syndicalistes et des socialistes au moyen d'une surenchère ruineuse et insensée, mais en montrant la possibilité d'une reconstruction industrielle et sociale sur des plans meilleurs et plus sages.

La nationalisation et M. Lloyd George

Entre le Libéralisme, tel que l'expose M. Asquith, et le programme officiel des Travaillistes, il y a une ligne de démarcation nette et définie. La démarcation est-elle aussi claire entre M. Asquith et M. Lloyd George ?

Dans son discours de Manchester, le Premier Ministre déclarait solennellement que la véritable ligne qui, dans un avenir immédiat, séparerait les partis, serait dans l'opposition de deux systèmes : entreprise particulière et propriété privée, d'une part, et, de l'autre, les nombreuses formes du collectivisme. Dans le débat sur le discours du Trône, il définissait sa propre attitude et celle de son parti en termes qui ne laissaient point de place à l'équivoque.

---

(1) En français dans le texte.

Aucune transaction avec la nationalisation, entendue soit dans le sens officiellement défini aujourd'hui par le Parti travailliste, soit dans un sens quelconque ; et Lloyd George, autant qu'on en peut juger par la physionomie de la Chambre des Communes, parlait pour toute la Coalition (1). Rarement un discours du Premier Ministre provoqua plus d'enthousiasme parmi ses partisans, que celui qu'il prononça lors du débat du 11 février sur la nationalisation. Et cet enthousiasme n'était pas dû seulement à l'effet passager de la superbe éloquence de M. Lloyd George. On le lut, si je ne me trompe, au sens très net qu'il donnait que ce problème serait le pivot de la politique anglaise de demain.

Action directe ou raison?

Il y a, en réalité, une autre question plus grave, à laquelle le Premier Ministre fit quelque allusion ; à plusieurs reprises, j'ai, dans cette revue, spécialement attiré l'attention sur son importance. Les menaces proférées, soit à la Chambre des Communes soit au dehors, par quelques-uns des membres les moins autorisés du Parti travailliste sont un défi direct au principe fondamental du parlementarisme et de la représentation démocratique. Bien plus, « l'action directe » est un défi non seulement au gouvernement représentatif, mais à tout l'édifice de la civilisation. J'ai assez de confiance dans le bon sens et l'instinct d'ordre de la grande masse du peuple anglais — même et aussi de ces ouvriers qui attendent leur pain quotidien du travail de leurs mains — pour être sûr que, une fois bien comprise la signification de ce défi, ceux qui l'ont lancé seront définitivement battus. Conflit énorme, qu'on espère pouvoir ajourner indéfiniment.

Il n'en va pas ainsi de la nationalisation. Les mineurs — et d'autres sections, peut-être, du monde industriel — sont entièrement décidés à pousser la question au premier plan de la politique. Soit. Les mineurs sont dans leur droit. Ils ont encouru un véritable déshonneur en provoquant une diminution dans la production houillère et un renchérissement du prix de vente. Ils répondent que la rareté et la cherté sont dues non pas à un ralentissement quelconque de travail de leur part, mais à l'organisation défectueuse ou nulle de l'industrie, et ils proclament avec assurance qu'il n'y a qu'un remède à cet état de choses, la nationalisation. Ils affirment, de plus, que toute la corporation des mineurs appuie ce mouvement.

On peut le contester. Mais, même si on l'admet, ce n'est point là une solution. Les mineurs ont le droit de se retirer des mines, ils n'ont pas le droit de suivre le conseil donné par *The Miner's Next Step* et, tout en restant à pied d'œuvre, de restreindre volontairement la production, au grave préjudice de toute la communauté. Bien moins auraient-ils le droit, en se servant de l'industrie comme d'une arme, de contraindre la nation à entreprendre une réorganisation de l'industrie qu'elle juge contraire aux intérêts de toute la communauté.

La vraie méthode de réorganisation mérite, on l'admet, d'être étudiée, mais c'est l'étude, et non la force, qui doit résoudre la question.

J.-A.-R. MARRIOTT.

[Traduit de l'anglais par la *D. C.*]

(1) Désignation du parti gouvernemental tel que l'a organisé M. Lloyd George pour les dernières élections législatives ; il comprend des membres des trois partis classiques : conservateurs, libéraux, travaillistes. (Note de la *D. C.*)

LA RÉVOLUTION QUI VIENT

L'appel des députés socialistes à la révolte de l'armée

Sous le titre « Tous ou Personne — Aux camarades soldats », on lit dans l'*Humanité* (28. 4. 20) :

L'article suivant a été publié [dans le Populaire de Paris*] le 23 avril, sous la seule signature de P.* VAILLANT-COUTURIER, *député de la Seine. Le gouvernement a annoncé qu'il intentait des poursuites contre l'auteur de cet article et fait prévoir qu'il demandera à cet effet à la Chambre la levée de l'immunité parlementaire, attentant ainsi à la fois à la liberté de la presse et au droit des électeurs français d'être représentés par leurs élus.*

Le groupe socialiste de la Chambre, protestant contre ce double attentat, contraire à toute la tradition républicaine, a décidé de republier l'article incriminé avec la signature solidaire de tous ses membres.

Les incidents qui viennent de se produire à Versailles ne sont pas isolés. De partout, des nouvelles nous arrivent du mécontentement des soldats de la classe 18. C'est au moment précis où la dictature capitaliste va faire appel aux troupes de l'intérieur pour maintenir le désordre qui la fait subsister encore, c'est à la veille du 1er mai que les éléments les plus aguerris et les plus anciennement disciplinés de l'armée actuelle manifestent leur colère, réclamant leur renvoi dans leurs foyers. C'est que ceux-là, qu'on maintient contre toute logique et contre tout droit sous les drapeaux, ont été pétris avec le levain de la guerre.

Ils étaient de la dernière fournée. Ils ont connu la flamme des tisons, et leurs résolutions savent être fortes. Ils composent ces cadres inférieurs, caporaux et sous-officiers, dont l'importance est capitale parce que leur vie est étroitement mêlée à celle des soldats et qu'ils sont chargés de l'éducation des jeunes classes.

Je pense que le gouvernement bourgeois doit être quelque peu épouvanté de voir ces éducateurs qu'il brime manier les garçons de la classe 1920 et leur composer un moral.

Il faut que vous sachiez, jeunes camarades soldats, qui venez d'être enrôlés et qui êtes partis avec votre « cuite » traditionnelle, accompagnés par des amis braillards, un clairon, un drapeau et des gamins — réplique dérisoire d'autres enthousiastes départs aux jours d'août 14, — il faut que vous sachiez exactement à quelles tâches on vous destine.

On vous destine tout d'abord à semer la guerre. Les assassinats de Francfort et l'occupation de la zone neutre ont fait plus pour la cause de la revanche allemande qu'une action politique de vingt ans menée par des pangermanistes adroits. C'est un gouvernement de trahison que celui qui, à l'heure actuelle, sous prétexte de faire respecter un traité mort-né, cherche à écraser la révolution pacifiste en Allemagne et renforce, en ayant l'air de le combattre, le militarisme allemand.

Ce sont là vieilles choses qu'il ne faut pas se lasser de répéter.

Chaque vexation nouvelle imposée au peuple allemand est une victoire remportée contre la France par le maréchal Foch. Vous allez être les jardiniers de la haine et de la guerre nouvelle.

Il y avait fort à faire contre la lassitude de l'Allemagne saignée et affamée. L'aspiration de ses masses vers la paix et la république sociale était profonde. Une grasse végétation de rameaux pacifiques

surgissait. C'est vous que notre état-major va charger d'arracher toute cette mauvaise herbe. Soldats de l'occupation, vous allez semer et surveiller l'éclosion d'une moisson de baïonnettes.

Et vous, soldats des expéditions étrangères, qui serez plus de deux cent mille, armée de contre-révolution ou de rapine, armée des croisades demandées par un Vatican impérieux, tristes massacreurs et massacrés du Maroc, de Cilicie et de Syrie, il faut que vous sachiez vers quels pillages et quels asservissements de peuples l'ambition du militarisme, de la finance et du cléricalisme français vous conduit.

Et vous enfin, troupes de l'armée métropolitaine, vous cavaliers et vous mitrailleurs de ces tanks Renault dont M. Binet-Valmer, qui me prêche aujourd'hui la réconciliation française, disait hier qu'ils seraient toujours des maîtres de la rue..., il ne se peut pas que vous ignoriez la besogne qu'on vous réserve.

Vous demeurez, à côté des troupes de couleur, le seul espoir d'une bourgeoisie qui sent monter le flot de la vérité révolutionnaire. Elle compte sur votre jeunesse et sur votre servilité. Incapable, aujourd'hui, de se maintenir au pouvoir et de sauver la France par une politique quelconque, à l'heure où son glas sonnera, elle vous commandera de charger vos armes et de faire feu. Le plus grand et le plus infâme secret de son opposition au désarmement est là.

Les régimes finissants veulent toujours entourer leurs funérailles de libations sanglantes. Camarades soldats, il ne s'agira pas simplement de vous mutiner à l'heure de ces funérailles, *il s'agira pour vous de comprendre où est l'intérêt d'un pays que vous aimez*. Il s'agira de savoir si vous voulez que *votre patrie soit véritablement à vous*, si vous voulez que votre travail vous appartienne, si vous voulez que la paix et le désarmement des cœurs à travers le monde soit une réalité, si vous voulez que ne coule pas le sang fraternel des paysans et des ouvriers pour la plus grande joie des profiteurs de la mort.

Le geste de vos camarades de la classe 18 est d'un grand enseignement. Dans les mois qui vont venir, tâchez d'écouter leurs conseils. Ils se souviendront que l'an passé, le 1er mai, tandis que les poings, les matraques et les sabres de la police parisienne rejetaient la foule socialiste sur les barrages de fantassins stationnés place de la Madeleine, baïonnette au canon et dans la position de la charge, les rangs des soldats pâles s'ouvrirent devant les drapeaux rouges, et les fusils se relevèrent d'eux-mêmes...

Aubry, Auriol, Aussoleil, Baron, Basly, Barthe, Barthelemy, Bernard, Berthon, Betoulle, A. Blanc, L. Blum, Bouisson, Bracke, Buisset, Cachin, Cadot, Canavelli, Chauly, Chaussy, Claussat, Compère-Morel, Couteaux, Delory, Dormoy, Escoffier, Evrard, Félix, Ferrand, Goniaux, Goude, Groussier, Guesde, Inghels, Lafont, Laudier, Lebas, Lefebvre, Levy, Locquin, Maes, Masson, Maurel, Mistral, Morin, Morucci, Mouret, Moutet, Nadi, Nicod, Parvy, Paul-Boncour, Philbois, Piton, Plet, Pressemane, Richard, Rognon, Saint-Venant, Sembat, Thomas, Uhry, Vaillant-Couturier, Valière, Varenne.

Un commentaire adouci de Vaillant-Couturier

Le même numéro de l'*Humanité* contient cette note :

Au retour de Marseille, en gare de Laroche, j'apprends qu'une demande de levée d'immunité parlementaire est déposée contre moi par M. Magne, député.

Je ne puis qu'applaudir à son initiative. Elle est excellente.

Le groupe socialiste, en affirmant la solidarité du Parti socialiste tout entier avec moi dans la circonstance, met utilement les choses au point, et je l'en remercie.

C'est proprement le rôle d'un militant socialiste d'être poursuivi par le Gouvernement à l'heure actuelle, et c'est le rôle du socialisme d'être persécuté. Son succès l'exige.

La bataille est gravement engagée entre deux conceptions opposées de l'intérêt de la France : celle qui lui a donné dix-sept cent mille morts, la vie chère, les profiteurs et la défaite de Versailles d'une part ; celle qui veut lui assurer la paix et la prospérité par le baptême de la révolution économique d'autre part.

M. de Cassagnac exigeait, l'autre jour, qu'on chargeât les fusils des soldats opposés aux ouvriers ; j'ai dit que les soldats ne tireraient pas sur des poitrines françaises.

La guerre civile est du côté de MM. Magne et Cassagnac.

De ce côté-ci, si nous connaissons la nécessité de la force, nous n'avons pas leur goût du meurtre. Nous avons vu la mort de trop près pour ne pas vouloir qu'on tire. Nous savons qu'il faudra demain trop de bras à la production dans la France socialiste pour souhaiter des morts nouvelles.

La Révolution de 93 coupait des têtes ; la nôtre condamne seulement les bras inutiles et les cerveaux désœuvrés au travail.

La Révolution de 93 brûlait les châteaux et les hôtels nobles ; la nôtre fera de tels immeubles des hôpitaux pour les invalides de la guerre ou de l'usine, des écoles pour les enfants qu'assiège dans les villes tuberculeuses l'haleine des taudis étroits, et des salles de réunion d'où l'alcool sera banni. Pas de sabotage. Du labeur.

Tel est l'ordre révolutionnaire.

On nous provoque, on prend contre nous la redoutable initiative de la violence. Faute lourde. Ceux qui agissent de la sorte viennent de donner, au cours des récents débats financiers, la mesure de leur impuissance à remettre sur pied le pays mutilé. Par l'affaire Caillaux, ils ont affirmé la faillite définitive de leur moralité.

Qu'ils prennent garde. Le pays regarde et juge. L'armée du peuple ne servira pas la politique qu'ils préconisent.

Nous sommes loin, aujourd'hui, des déclamations romantiques d'un Hervé. La guerre, nous l'avons faite. Nous la connaissons. Nous la haïssons. De toute notre foi, de tout notre patriotisme socialiste, nous voulons le bien d'une France douloureuse dont on nous a dit que nous l'avions sauvée en combattant et sur qui sévissent maintenant les mauvais patriotes, à la façon des nettoyeurs et des pilleurs de morts.

Il n'était pas de plus bel hommage qu'on pût rendre à la force des idées socialistes de toujours que les poursuites qui vont s'engager contre mes camarades et contre moi, qui ne suis véritablement pas digne d'elles, si j'envisage ma courte carrière de propagandiste et ma jeunesse.

Je remercie chaleureusement M. Magne pour l'acte d'unité socialiste et révolutionnaire qu'il vient d'accomplir, ainsi que Maurras ne lui laisse pas ignorer.

Quant à moi, j'ai le front haut et la conscience claire, il le sait. Je ne parlerai ni de liberté de pensée, ni de liberté de la presse, ni des injures dont on couvrait le militarisme quand il était prussien, laissant à ceux qui se disent républicains de gauche le soin de le faire, à moins qu'ils ne préfèrent, dès demain, retenir leur place dans la charrette qu'on nous prépare.

P. Vaillant-Couturier.

Appel de l'Internationale communiste pour assurer le triomphe des Soviets et de la révolution mondiale

Sous ce titre « La nouvelle offensive du capitalisme contre la Russie », on lit dans le *Populaire de Paris* (1. 5. 20) :

Le Bureau de l'Internationale communiste (exactement : le Bureau auxiliaire de la IIIe Internationale) lance un appel énergique et clairvoyant à la classe ouvrière de l'Europe occidentale, particulièrement aux ouvriers anglais et français. Dès maintenant, elle les avertit qu'une double offensive de très grande envergure est fomentée et même commencée contre notre République des Soviets de Russie, notre embryon de République mondiale. Le Japon à l'Extrême-Orient, la Pologne à l'Ouest, veut [*sic*] se jeter sur — j'allais dire sur nous, car la Russie et nous ne faisons vraiment qu'un — nos camarades de Russie. C'est une nouvelle guerre qui commence. Il faut que les Français sachent bien qu'ils vaincront ou mourront avec l'armée Rouge, et que de leur courage et de leur lâcheté dépend la vie ou la mort de la civilisation européenne. On mesure la force de haine et de frousse accumulée dans le cœur du capitalisme à ce petit fait : que Wilson ait laissé carte blanche au Japon à Vladivostok.

L'Amérique réconciliée avec les jaunes !...

Nous savons qu'à l'heure actuelle la guerre a commencé dans la province de l'Amour. Heureusement, les troupes du Mikado s'y prennent un peu tard. Le printemps est très avancé. J'espère ardemment que les neiges de novembre et les ouragans énormes qui secouent les toundras au nord des monts des Pommiers anéantiront en une nouvelle débâcle de la Bérésina la horde militariste qui prétend aujourd'hui faire peser sa domination sur tous les peuples de l'Asie. Une défaite de l'Empire japonais aurait alors des résultats d'une ampleur grandiose. La Chine, l'Inde, la Corée, le Japon même en seraient secoués et renversés dans leurs fondements actuels. Je me rassure à penser avec quelle méthode (et ils le font depuis très longtemps !) nos camarades bolchevistes ont ensemencé de communisme le monde asiatique. Nul peuple plus que le Japonais n'a intérêt à la défaite de son armée. La prospérité du capitalisme japonais, actuellement, atteint à son apogée. Mais le peuple lui-même crève la famine. Encore une preuve qu'un peuple asservi n'a jamais intérêt à voir victorieuse sa propre patrie. Il est la première victime, puisque cette victoire accroît les appétits et l'insolence des maîtres. Une victoire de la Russie communiste serait une victoire du peuple japonais.

Le bureau communiste d'Amsterdam recommande aux ouvriers français *de ne rien toucher de ce qui doit aller au Japon*. Espérons qu'ils seront assez conscients pour comprendre, assez courageux pour agir.

Pourtant, c'est moins sur le Japon que sur la Pologne que le prolétariat français, joint au prolétariat anglais, peut agir. Il y a plusieurs modalités d'action à cet égard, et les militants syndicalistes devront les étudier une à une. Il y a, par exemple, la menace du boycottage de ravitaillement lancée au gouvernement polonais, menace qui pourrait aussi bien influer sur l'action révolutionnaire du prolétariat polonais (la Pologne a un besoin absolu du ravitaillement occidental) que sur le gouvernement du faible et vacillant Patek.

Il y a l'action directe sur le gouvernement français (mais je ne crois pas à son effet, à celle-là... La seule action directe sur lui sera la prise du pouvoir...). Il y a l'action directe du prolétariat anglais sur le gouvernement anglais (qui a plus de chances d'aboutir, mais cela n'est pas mes oignons). Il y a enfin — et c'est un minimum nécessaire — le refus permanent et organisé de transporter le matériel de guerre en Pologne. Avec le nouveau bureau de la Fédération des cheminots, nous savons que tout le possible dans ce sens sera fait.

En somme, l'été qui vient va connaître une bataille sociale nouvelle. Nous pouvons en envisager l'issue avec une certaine confiance (à condition de nous remuer, bien entendu !) ; nous pouvons escompter un succès russe à l'Ouest sur une aristocratie polonaise lâchée par son prolétariat... A l'Est, nous pouvons espérer que d'ici l'hiver aucune catastrophe ne se produira.

On le voit, cette guerre de siège est assez bien engagée. La forteresse a pour elle sa profondeur deux fois continentale, la multitude de ses habitants et surtout la force explosive de la doctrine, la force internationale de la doctrine, au nom de laquelle elle lutte. Les assaillants ont pour eux la force de rage de ceux qui ne veulent lâcher un bien injuste. C'est une très grande force. Ils ont aussi pour eux l'habitude de tromper, l'or, grâce auquel on répand le mensonge et grâce auquel on séduit les écrivains, ils ont pour eux la fatigue et la paresse des prolétaires esquintés par la guerre ; ils ont pour eux la vieillesse de l'Europe occidentale (et on déménage difficilement à partir d'un certain âge)... Née partout ailleurs qu'en Russie, la révolution était perdue. Seuls les faux marxistes ont pu recommander aux Russes de passer, après les autres, au guichet révolutionnaire. Mais si les peuples de l'Europe occidentale sont trop vieux et trop saignés pour inaugurer une révolution, ils sont assez menacés pour s'inquiéter, assez provoqués pour répondre, assez énergiques pour suivre. L'agression contre les Soviets constitue la provocation ; la famine est la menace, la Révolution russe est le guide. Enfin la faillite financière de la bourgeoisie est notre grande espérance. Une nouvelle phase de la lutte sociale s'est ouverte avec l'agression japonaise à Vladivostok.

RAYMOND LEFEBVRE.

Origines et but de la manifestation socialiste du 1er mai

Du *Journal du Peuple* (30. 4. 20) :

A la veille de ce 1er mai, autour duquel le Gouvernement et le Bloc National paraissent vouloir organiser tout un vaste tapage, avec provocations, menaces, perquisitions, arrestations et poursuites, il n'est pas mauvais de jeter un coup d'œil rapide en arrière. Le 1er mai a son histoire. Il a ses martyrs. Il a ses douleurs, ses gloires et aussi ses gaietés. Parfois sanglant, parfois d'une irrésistible drôlerie, en raison de la frousse inspirée à une bourgeoisie en proie aux coliques, ce 1er mai printanier et orageux prend caractère de symbole et marque, chaque fois, une étape nouvelle de la classe ouvrière organisée en marche vers les conquêtes révolutionnaires.

Le mouvement du 1er mai est étroitement lié aux revendications prolétariennes dont la principale fut, des années durant, la journée de huit heures. Nettement ouvrier dans ses origines, en Amérique, il assuma quelques années la forme politique, en France, pour redevenir, plus tard, ce que, dans son

essence, il n'a jamais cessé d'être : l'affirmation des désirs, des volontés et de la puissance du travail.

Au début, tout à fait au début, c'est-à-dire en 1833 — et l'on trouvera les détails dans l'histoire du trade-unionisme, — des mouvements en faveur des huit heures se produisirent en Angleterre. Il y eut toute une série de grèves et de lock-out qui se terminèrent en 1834 par la victoire du patronat et des condamnations rigoureuses. A cette époque, la loi punissait sévèrement « le crime d'avoir abandonné le travail sans l'achever ».

Ce mouvement porte, dans l'Histoire, le nom de « chartisme », et il apparaît, avec son *Union générale des Classes*, comme le précurseur du syndicalisme et de notre C. G. T. Malheureusement, il demeura, au cours des années qui suivirent, sans résultats directs, et il faut remonter jusqu'en 1886 pour assister, aux Etats-Unis, à un réveil de la conscience ouvrière.

Je passe rapidement sur les événements de Chicago, connus de tout militant. Je note simplement que c'est de ce mouvement que date véritablement le 1er mai. Le Congrès trade-unioniste avait choisi ce jour, par suite des coutumes américaines qui veulent que, précisément, les locations, baux, contrats, etc., commencent ou finissent ce jour-là. La mise en exécution de la grève générale avait été préparée, en détail, pendant deux années, et elle aboutit à un soulèvement monstre. La répression fut implacable, notamment à Chicago. La police tira sur la foule. Une bataille sanglante s'engagea à la suite de laquelle huit militants furent arrêtés, condamnés, pendus ou emprisonnés. Le souvenir des *huit martyrs de Chicago* est resté vivant chez tous les prolétaires du monde.

Mais, cette fois, le mouvement était bien déclenché. Le mot d'ordre était compris. Trois années plus tard, le Congrès socialiste international, réuni rue Rochechouart, à Paris, reprenait cette idée d'une Journée de l'Internationale ouvrière.

Ce fut à la suite d'une lettre de Gompers, secrétaire de l'*American Federation of Labor*, que le Congrès socialiste se vit amené à s'occuper du 1er mai : Raymond Lavigne, délégué de Bordeaux, déposa une proposition que soutinrent Lafargue, Guesde, Liebknecht, Bebel. Cette proposition portait « qu'il serait organisé une grande manifestation internationale à date fixe ». Elle indiquait également qu'il s'agissait, pour les travailleurs, de « mettre les pouvoirs publics en demeure de réduire légalement la journée de travail à huit heures ». Ainsi, le 1er mai revêtait un caractère politique, et il n'était question que d'une action du dehors sur le Gouvernement. Un article additionnel expliquait, en outre, que la manifestation projetée ne comportait pas de retour.

A cette tentative, le Gouvernement répliqua en inondant la capitale de régiments. Le ministère de l'Intérieur publiait des communiqués où il était dit, notamment :

La troupe gardera le fusil Lebel. Les hommes auront deux paquets dans la cartouchière, c'est-à-dire 12 cartouches. On pense que cette provision sera suffisante.

Le grand jour arriva. Il n'y eut presque rien, sinon une bagarre, place de la Concorde, et des charges de cavalerie. Douze délégués, dont Baudin, Ferroul, Thivrier, Guesde, etc., purent pénétrer au Palais-Bourbon et s'expliquer avec le président, qui était alors Charles Floquet.

Mais l'année suivante — 1891, date tragique, — les choses ne devaient pas se passer aussi tranquillement. C'était le crime de Fourmies. C'étaient les assassinats de Clichy qui devaient provoquer une longue suite d'attentats anarchistes, de Ravachol à Caserio. C'étaient des militants assommés, sabrés, passés à tabac : des vieillards et des enfants assassinés par des brutes en uniforme. On pourra en lire les détails plus loin.

Après ce 1er mai inoubliable, et qui criait vengeance, plus rien ou presque rien. Chaque année ce furent des cortèges, des manifestations inoffensives. Le parti socialiste perdait de plus en plus son influence sur les masses. Les travailleurs allaient en foule vers les Syndicats. La bourgeoisie retrouvait toute son assurance et le 1er mai n'était plus qu'une sorte de cérémonie ennuyeuse, analogue au défilé devant le mur des Fédérés, ne laissant espérer aucun résultat pratique et n'ayant d'autre utilité que de servir les desseins de politiciens en route vers le Parlement et disparus depuis.

Mais soudainement, en 1906, changement de spectacle. Cette fois, c'était la classe ouvrière elle-même qui s'emparait de l'arme désuète des socialistes. C'était le syndicalisme qui s'affirmait.

Ah ! ce fut alors, dans les rangs de la bourgeoisie, une frousse intense. De nouveau, on vit des régiments sillonner les rues de Paris. Petits boutiquiers, petits rentiers, suant la peur, rabattaient les devantures ou se tenaient dans leur logis non sans avoir empli leurs greniers et leurs caves de victuailles. On aurait cru que la société se trouvait devant le spectre grimaçant de la famine. Jamais ceux d'entre nous qui ont vécu ces journées n'oublieront le spectacle de l'épouvante dans laquelle, près d'une semaine avant l'heure fatale, sombra la bourgeoisie. Les rentiers se tordaient d'angoisse. Et, cependant, les bourgeois en furent quittes pour la peur. Ce 1er mai, tant redouté, qui devait préluder au chambardement général, se déroula à peu près sans incidents.

De même pour les années suivantes, 1907, 1908, 1909, 1910. Il faut arriver en 1911 pour noter, sous le ministère radical Monis, le guet-apens et l'échauffourée du manège Saint-Paul. Après quoi, c'est fini. Par là-dessus la guerre et, avec la guerre, la faillite socialiste et l'abdication syndicaliste.

Que sera ce 1er mai 1920, après les années de massacres qui ont bouleversé le monde et conduit l'Europe à la ruine ? Nous ne fondons pas sur lui d'immenses espoirs. Sans doute, le prolétariat a-t-il aujourd'hui acquis une pleine conscience de ses devoirs et de ses droits. La grève sera généralisée et l'affirmation révolutionnaire totale. Mais quand les gouvernants parlent d'emeute et de chambard, ils mentent ; quand les élus du Bloc National, poussant des cris de putois, font mine de les croire, ils savent qu'on leur ment. La révolution ne sortira pas du 1er mai.

La révolution ne peut se faire à date fixe. Le 1er mai n'a, pour nous, d'autre utilité que de nous renseigner sur nos forces exactes et sur nos possibilités. C'est une gymnastique indispensable. Un tel exercice nous habitue à considérer, à leur juste valeur, nos moyens d'action et à mettre au point nos plans de combat.

Rassurez-vous, bourgeois, mercantis, bêtes de charniers, profiteurs de tout poil et de toutes catégories. Ce n'est pas encore ce 1er mai qu'on vous empaillera vivants. Rassurez-vous, mais tremblez aussi, car la Révolution n'en est pas moins à vos portes.

La Révolution, vous dit-on, ne se fera pas à jour fixe, 1er mai ou 1er avril ! Mais elle se fera inéluctablement, dès que le prolétariat le voudra, dès qu'il sera organisé, uni, discipliné et armé ; dès que vos soldats, vos troupes de l'ordre, comprenant leur véritable devoir, au lieu d'accomplir la besogne fratricide que vous réclamez d'eux, que vous exigez en ce moment même de la classe 18, mettront leurs fusils et leurs mitrailleuses au service de leurs frères de misère — combattants d'hier, exploités d'aujourd'hui.

VICTOR MÉRIC.

FAILLITE LAIQUE

La fameuse « Université populaire » vient de succomber définitivement

LE PROLÉTARIAT CONSCIENT ET ORGANISÉ A DÉSORMAIS BIEN D'AUTRES SOUCIS

On lit dans la *Lanterne* (28. 4. 20) sous le titre « Sur une morte » :

Elle vient de mourir à peine âgée de vingt-deux ans... ; elle vient de mourir, mais depuis combien de temps agonisait-elle ?

Je parle de l'Université populaire du faubourg Saint-Antoine, dont les portes fermées ne se rouvriront pas ; je parlerais aussi bien, d'ailleurs, des autres Universités populaires, filiales de celle-là.

Qu'elles étaient belles au berceau ! Que d'espérances l'on fondait sur elles ! Il y en avait une dans chaque arrondissement presque. Il y avait *La Fraternelle*, du IIIe ; *L'Union Mouffetard*, du Ve ; celles des IXe et XIIe, sous les vocables de Voltaire et de Diderot ; celle du XIVe, dont James Guillaume était l'âme ; *Le Contrat Social*, des quartiers de Chaillot et de la Porte-Dauphine ; *L'Education Sociale*, de Montmartre, et *La Maison Commune*, du XIXe ; *La Fondation Universitaire de Belleville* et *La Semaille*, du XXe ; il y avait des Universités populaires jusqu'en banlieue, à Vincennes, Puteaux, Nanterre, Levallois-Perret, Colombes...

Mais la plus fréquentée, la plus active, la plus vivante était *La Coopération des idées*, du faubourg Saint-Antoine, sous la direction d'un excellent organisateur, Georges Deherme (1). Elle avait son organe de propagande et elle survécut à la plupart des autres Universités populaires. Des maîtres s'y étaient fait entendre : Duclaux, Louis Havet, F. Rauh, A. France, Appell, Louis Lapicque, Ferdinand Buisson, Seignobos, Gustave Lanson, G. Séailles, Maurice Bouchor... (2). On était en pleine affaire Dreyfus. Sieeg, Fournière, Rouanet se jetaient dans la fournaise et y entraînaient Emile Zola..., à moins qu'ils ne fussent de sa suite, au faubourg Saint-Antoine tout au moins.

Il y avait toujours un auditoire attentif pour d'agréables causeries sur les beaux-arts, l'histoire, la géographie, les sciences physiques et naturelles... mais aussi sur les jugements du président Magnaud (est-ce loin, mes amis !), la mission Foureau, la loi sur les associations, les Syndicats et les Coopératives, le blanc de céruse et les accidents du travail, les Droits de l'Homme et la justice sociale, le développement de la solidarité et la conscience moderne. Que sais-je !...

Une soirée était de temps en temps réservée à l'audition d'œuvres musicales classiques, et le dimanche était consacré à des récréations dramatiques et lyriques, dont Courteline faisait le plus souvent les frais avec *L'Article* 330 et *Le Client sérieux*. Mais on jouait aussi du Molière et du Racine... et quand on ne les jouait pas, Maurice Bouchor les lisait en les commentant.

Ah ! les lectures dramatiques de Maurice Bouchor, infatigable apôtre ! C'est un de mes meilleurs souvenirs de ce temps-là. Je ne me dérangeais pas, je l'avoue, pour apprendre d'un conférencier « comment on doit se nourrir » ; mais je me dérangeais avec empressement pour entendre Bouchor lire *Andromaque* ou *Le Bourgeois gentilhomme*, ou bien réveiller, de sa voix magique, nos vieilles chansons populaires.

Je me rappelle encore avec émotion le réveillon de 1903 à l'Université populaire de Plaisance. Bouchor s'y trouvait justement, avec l'historien de l'Internationale et de la Fédération jurassienne, mon ami regretté James Guillaume, si simple, si dévoué, si bon, sous des dehors sévères. On avait entendu Bouchor, on avait entendu des vers de Rictus et de Richepin, on avait même entendu des romances de Delmet, lorsque James Guillaume me fit la surprise qu'il m'avait ménagée. A son signal, une douzaine de jeunes filles, petites ouvrières, montèrent sur l'estrade et chantèrent, accompagnées par lui, l'auteur de la musique... *Le Chant du travailleur*, qui était, il y aura bientôt un demi-siècle, la *Marseillaise* de la Fédération jurassienne. En voici le refrain :

> Nègre de l'usine,
> Forçat de la mine,
> Ilote du champ,
> Lève-toi, peuple puissant !
> Ouvrier, prends la machine !
> Prends la terre, paysan !

Refrain prophétique... James Guillaume put voir, avant de mourir, la Maison commune des syndiqués s'élever sur les ruines de l'Université populaire de Plaisance..., et Guillaume était encore plus l'architecte de la seconde que de l'autre.

Si l'on se demande à présent quelle fut l'influence des Universités populaires sur le mouvement syndicaliste actuel, on peut répondre : nulle. Le peuple allait fort peu dans les Universités populaires. Il se méfiait. Elles n'eurent jamais de populaire que le nom. Seuls quelques hommes politiques au biberon n'en furent pas pour leurs frais d'éloquence. Ils se faisaient la langue, comme on se fait la main

(1) M. Deherme, on le sait, est un incroyant rempli d'excellentes intentions et de courage ; ses idées ont nettement évolué vers l'ordre social et même vers la religion catholique. Mais l'ensemble de son œuvre a toujours eu un caractère profondément « laïque ». (Note de la *D. C.*)

(2) Le *Journal du Peuple* (11. 4. 20) donnait cette liste complémentaire :

« Tour à tour, Clemenceau, Caillaux, Maurice Barrès, Marc Sangnier, Charles Malato, Doumer, Henri-Robert, de Moro-Giafferi, le prince de Monaco, Séverine, Paul Brulat, Rappoport, Urbain Gohier, Laurent Tailhade, Maurice Pujo, Elie Faure, l'abbé Naudet, Victor Cyril, Ernest-Charles, Ferdinand Buisson, Denys Cochin, Han Ryner, Colette Willy, Marguerite Audoux, Edmond Rostand, Jean Richepin, Emile de Saint-Auban, Gabriel Séailles, Messimy, Georges Ploch et tant d'autres encore, ont parlé devant les artisans du faubourg Saint-Antoine. »

sur des travaux d'apprentissage ; et presque tous étaient non des enfants du peuple, mais des fils de la bourgeoisie qui jetaient leur gourme. Les grands professeurs, plus désintéressés, émiettaient leurs conférences aux oiseaux.

Amusez-vous, si le cœur vous en dit, à rechercher quels militants syndicalistes d'aujourd'hui allèrent à l'école au faubourg Saint-Antoine ou dans quelque autre Université populaire d'il y a vingt ans. Vous n'en trouverez pas beaucoup... si vous en trouvez ! A la *Coopération des Idées*, de Deherme, l'ouvrier, le travailleur manuel n'apporta rien ou apporta bien peu de chose. Il se réservait. Il écoutait les orateurs en pensant : « Cause toujours, mon bonhomme ; tu m'intéresses... »

C'est fini de causer. A la veille du 1er mai, le dernier locataire de l'Université du faubourg Saint-Antoine peut écrire sur la porte : Fermée pour cause d'action.

LUCIEN DESCAVES.

Lettre d'Italie

LA CRISE AGRAIRE EN SICILE

Le rôle du parti catholique et du clergé

Des *Débats* (9. 4. 20) :

Castrogiovanni, mars.

Un peu partout, j'ai demandé si, et dans quelle mesure, on pouvait attribuer les mouvements de paysans en Sicile à l'agitation électorale de l'automne dernier. Presque partout, les personnes les plus dignes de foi et les plus compétentes m'ont répondu que les revendications des paysans siciliens, très antérieures aux élections, devaient être considérées, soit dans leur origine, soit dans leur développement, comme tout à fait indépendantes de la campagne doctrinaire et intéressée menée par quelques agitateurs de profession.

Ce qui s'est passé à Castrogiovanni est, à ce point de vue, caractéristique. La « *Rocca* » de Castrogiovanni, nid de faucons perché au cœur de la Sicile, jadis consacrée au culte de Déméter, puis âprement disputée entre les conquérants, prise et reprise par les Syracusains et les Carthaginois, par les Arabes et par les Normands, fut de tout temps un repaire de gens hardis et violents. Les esclaves révoltés y tinrent, pendant deux ans, les armées romaines en échec. « Terre de blé, terre de sang », dit-on encore aujourd'hui pour définir cette étrange contrée, image concise et frappante de la Sicile exubérante et sauvage. Au mois de mai de l'année dernière, les meneurs socialistes d'Italie choisirent Castrogiovanni pour y tenir leurs assises. Les circonstances leur avaient paru favorables à une agitation de grand style.

En effet, avant la guerre, les associations de paysans, tant la Société catholique que la Société radicale connue sous le nom de *Madre Terra*, avaient loué les terres directement aux grands propriétaires et les exploitaient en *affittanza collettiva*. Mais, tandis que les membres des associations, retenus aux armées, étaient contraints d'abandonner la culture et de résilier leurs contrats, les *gabellotti* ou fermiers généraux, embusqués pour la plupart, reprenaient tout doucement leurs anciennes et lucratives opérations. Les premiers paysans démobilisés, en revenant au pays, trouvèrent louées et exploitées par d'autres les terres qui avaient été confiées jusqu'alors à leurs associations. Après les promesses imprudentes qu'on leur avait prodiguées dans les tranchées, ce leur fut une amère surprise. Ils protestèrent : les meneurs socialistes accoururent à la rescousse.

L'assemblée tenue dans le petit théâtre de Castrogiovanni fut extrêmement violente : « Les terres sont à vous, criaient aux paysans les agitateurs venus de Palerme et de Rome ; prenez-les, vous devez réclamer et obtenir l'expropriation sans indemnité de toutes les propriétés privées, indistinctement. » Un représentant de l'Association catholique, officiellement convoqué à la réunion, prit la parole et expliqua tout ce que ce plan avait de déraisonnable et de contraire soit à l'économie du pays, soit aux justes aspirations des paysans. Mais les suppôts des meneurs, répandus dans la salle, couvrirent sa voix, et il dut interrompre sa démonstration. Les paysans, troublés et indécis, n'allèrent point jusqu'à s'emparer des terres ; mais ils refusèrent de les ensemencer, et ne s'y résolurent que deux mois trop tard ; ils payent aujourd'hui le prix de cette faute et maudissent leurs mauvais conseillers.

Le contraste est frappant entre ce que j'ai pu observer en Romagne et ce que je remarque ici. Là-bas, la *Ligue* triomphe, et l'esprit collectif, et parfois même l'esprit bolcheviste : on fait la guerre à la propriété et à la production. En Sicile, le paysan est avant tout individualiste et conservateur : s'il veut la terre, c'est pour la posséder, pour l'avoir bien à lui et à lui tout seul. Aussi l'achète-t-il à n'importe quel prix, sans même calculer si le capital qu'il emploie ainsi sera suffisamment rétribué. Les « locations collectives » ne sont collectives que par la forme du contrat, elles ne le sont point par le mode d'exploitation ; les lots sont tirés au sort entre les associés, et chacun cultive le sien comme il l'entend, en maître absolu. Tous les essais d'exploitation en commun ont régulièrement échoué.

L'esprit conservateur du paysan sicilien n'est pas fait seulement d'individualisme et de défiance : il y entre encore, et pour beaucoup, l'attachement aux traditions. Le paysan sicilien est partisan forcené du droit de propriété, il est monarchiste, et il est catholique. Une loi spéciale a dû réserver au possesseur du sol, en Sicile, l'entière propriété du sous-sol, alors que, partout ailleurs, l'État réserve ses droits. On parle aujourd'hui de modifier cette loi : mais ce ne sera pas facile. Le seul reproche qu'on fasse, en Sicile, au roi d'Italie, c'est de ne pas gouverner, c'est de n'être pas assez roi. Enfin, le paysan sicilien est attaché à la tradition religieuse. « Si on venait lui parler de divorce, ou seulement de précédence du mariage civil — me disait quelqu'une — soyez assuré qu'il prendrait son fusil. »

Ce respect profond pour tout ce qui touche à la religion et au culte catholiques a permis au clergé de jouer en Sicile un rôle économique, social et même politique fort important. Jamais les paysans n'eussent accepté l'idée de la coopération si elle ne leur avait été présentée et recommandée par leurs prêtres. Ce sont les curés de Sicile qui, mus par l'exemple et par les conseils d'un prêtre vénitien, don Cerruti, fondèrent dans l'île, vers 1890, les premières *Caisses rurales*. Ces Caisses n'eurent d'abord d'autre objet que des opérations de dépôt et de crédit : elles recevaient l'argent des paysans et elles leur en prêtaient à un intérêt raisonnable, mettant

ainsi un frein, et bientôt un terme, aux pratiques usuraires des *gabellotti*. Puis elles achetèrent des engrais chimiques pour les revendre au prix d'achat; elles entretinrent des chaires ambulantes d'agriculture. Enfin, elles se doublèrent d'associations qui purent se substituer aux fermiers-généraux et prendre directement à bail des propriétaires les grands domaines, qu'elles sous-louent ensuite, par parcelles, aux paysans.

Plusieurs de ces Caisses rurales ont aujourd'hui des dépôts qui varient entre 3 et 5 millions de lire. On a vu que celle de Ribera était assez riche pour offrir au duc de Bivona, comme prix de son domaine, le double de ce que lui donnaient ses administrateurs.

J'ai été frappé de la vénération et du dévouement reconnaissants dont sont entourés des hommes comme l'archiprêtre de Ribera, le curé de Paranna à Castrogiovanni et plusieurs autres. Et j'ai mieux compris que je ne l'avais fait à Rome l'extraordinaire succès remporté aux dernières élections par le Parti Populaire catholique, et la non moins extraordinaire autorité dont jouit, dans toute l'Italie et particulièrement en Sicile, le secrétaire général du parti, don Sturzo, prêtre sicilien, ancien maire de Cattagirone, devenu aujourd'hui l'un des hommes politiques les plus considérables de la péninsule (1).

Les paysans, moyens et petits propriétaires, métayers et colons, constituent la force principale du parti catholique, et ce parti a inscrit en tête de son programme la réforme agraire. L'esprit dans lequel il a conçu cette réforme est humain, social, mais résolument conservateur; il tend à la plus grande production et à l'amélioration du sort du producteur ; mais il s'élève contre le communisme et n'envisage point une autre base à l'économie agraire que la propriété individuelle.

Cet esprit est assez exactement défini par le projet de loi relatif à « la division et à la colonisation des grands domaines de Sicile », que le parti populaire a présenté au Parlement, le 3 févrièr dernier, et qui doit être incessamment discuté à Rome.

M. P. [Maurice Pernot.]

ENQUÊTE SUR LE MEXIQUE

La question religieuse

Exposé d'un protestant américain

Le Comité France-Amérique *publie dans son bulletin* France-Amérique latine *une série de documents constituant une « enquête sur la situation au Mexique ».*

Nous empruntons à son fascicule de février 1920 ces notes de M. Eber Cole Byam, *« personnalité protestante américaine », dont Mgr Kelley, président de la* Catholic Church Extension Society, *écrit au Comité qu'il « connaît très bien la question et est une autorité en la matière ».*

(1) Sur le Parti Populaire Italien [P. P. I.], cf. *D. C.*, t. 1, pp. 213-218 ; t. 2, pp. 441-448.

Coup d'œil d'ensemble sur les quatre derniers siècles Les premiers missionnaires

La situation religieuse au Mexique est un sujet qui exige, pour être convenablement élucidé, un regard d'ensemble sur l'histoire du Mexique depuis quatre cents ans. La question religieuse dans ce pays se confond, en effet, avec la question même du Mexique. Sans doute, il existe un grand nombre d'autres facteurs secondaires, dont l'importance propre ne laisse pas que d'être considérable ; mais la question religieuse est primordiale, car elle implique toutes les autres, considérées séparément ou dans leur ensemble. Non pas, certes, parce que la religion a voulu entrer en conflit avec ces autres facteurs, mais bien plutôt parce que ceux-ci ont cherché à éliminer le facteur religieux du problème.

Depuis le jour où les douze premiers missionnaires débarquèrent à Véra-Cruz, en 1524, les forces d'avidité et de lucre n'ont cessé de soutenir une guerre implacable contre eux et leurs successeurs. Les missionnaires et les autorités de la colonie furent constamment en butte aux attaques répétées de ceux d'entre les colons dont la conscience était obscurcie par l'égoïsme. Le code admirable des lois promulguées par les rois d'Espagne pour la protection des indigènes fut appliqué du mieux possible par les autorités, et, quant au clergé, il s'attacha toujours à découvrir et à signaler les infractions. A son souci de vérité et de justice, ses ennemis n'ont pu opposer qu'une arme : la calomnie, mais ils l'ont maniée sans se lasser pendant près de quatre siècles.

Évangélisation et instruction des Indiens

Les missionnaires ont travaillé avec ardeur à tirer les indigènes de leur sombre barbarie païenne et de leur sauvage férocité, pour leur faire goûter les bienfaits de la civilisation et de l'esprit chrétien. Chacun d'eux fut un maître d'école, et le succès de leurs efforts est mis en évidence par ce fait que, vers le milieu du xvie siècle, des professeurs indiens pouvaient enseigner le latin aux fils des colons espagnols. Si cette éducation ne fut pas davantage généralisée parmi les indigènes, c'est uniquement parce que les missionnaires ne se trouvaient pas en nombre adéquat, faute de ressources suffisantes. Les Indiens déjà éduqués auraient pu aider leurs frères moins favorisés, en demeurant dans leur village et en donnant le bon exemple à leurs voisins. Mais ils se hâtaient, au contraire, d'abandonner leur tribu, par dégoût, et quiconque a vécu parmi les Indiens ne saurait les en blâmer. Le nombre des Indiens se chiffrant par millions, les ressources matérielles de l'époque se trouvaient absolument insuffisantes pour assurer leur éducation ; il eût fallu leur propre concours, actif et persévérant, mais ils se refusaient à le donner. Par ailleurs, ils se sont toujours montrés hostiles — et c'est un des traits distinctifs de la race — à produire au delà de ce qui leur est strictement indispensable pour se nourrir et se vêtir. Ils se déclarent satisfaits pourvu qu'on les laisse vivre comme vivaient leurs ancêtres dans les temps les plus reculés. Des millions d'Indiens au Mexique demeurent, aujourd'hui encore, dans des villages isolés et ne participent que dans une mesure très faible ou même nulle à l'existence de leurs voisins européanisés. Le problème de l'éducation des Indiens au Mexique est formidable, et les missionnaires catholiques sont les seuls dont les efforts aient jusqu'à un certain point réussi.

On peut concevoir l'étendue des difficultés que rencontrent les missionnaires en considérant les efforts

accomplis par le gouvernement des Etats-Unis pour l'éducation des Indiens sur son propre territoire. En 1914, on évaluait leur nombre à 331 250 — chiffre le plus élevé, dit-on, qui ait été enregistré depuis un siècle. — De 1789 à 1914, le gouvernement a dépensé pour les Indiens des Etats-Unis la somme énorme de $ 560 373 941,11. Les crédits pour l'année 1914 s'élevaient à $ 19 510 249,58, dont $ 4 403 355 pour les écoles indiennes. Ainsi les pouvoirs publics n'ont hésité devant aucune dépense pour éduquer les Indiens. En plus de cet effort officiel, des organisations privées ont consacré des sommes considérables et employé des centaines de personnes à l'œuvre d'éducation et de civilisation des Indiens.

Or, pour savoir quels ont été les résultats obtenus à cet égard, il suffit de recueillir les témoignages attristés de ceux qui connaissent vraiment la population indienne. En ce qui concerne l'instruction, par exemple, on constate que la proportion des illettrés, parmi les Indiens des Etats-Unis, est encore de 45 pour 100. Même en supposant que le Mexique ne fasse pas davantage porportionnellement, il lui faudrait consacrer à la seule éducation de ses Indiens plus de $ 75 millions par an, — soit une somme supérieure au total des revenus de la République mexicaine pendant l'année 1910. Les autres dépenses porteraient ce chiffre à plus de $ 390 millions, simplement pour les débours afférents à la population indienne. L'Indien du Mexique est catholique avec dévotion et professe un pieux attachement à son clergé. Il en a toujours été ainsi. Au cours de la récente persécution infligée à l'Eglise par les socialistes mexicains, tout ecclésiastique cherchant asile parmi les Indiens était assuré de leur loyale protection. Ce fait, en lui-même, constitue une réponse à l'allégation fréquemment invoquée et d'après laquelle le clergé opprimerait les Indiens.

L'ère révolutionnaire
Le clergé dénonce et condamne les excès des radicaux

L'expulsion des Jésuites du Mexique, en 1767, entraîna la fermeture d'un grand nombre d'établissements d'enseignement du degré supérieur et entrava sérieusement l'œuvre d'éducation des Indiens, notamment parmi les Yaquis. Humboldt évalue la richesse de l'Eglise mexicaine en 1803 à $ 44 500 000, dont la majeure partie rapportait 5 %. Les revenus étaient consacrés surtout au maintien des institutions d'éducation et de bienfaisance. Le roi d'Espagne s'attribua une valeur d'environ $ 10 millions, et le reste devint la propriété des révolutionnaires, après la Guerre d'Indépendance. Ces révolutionnaires étaient des radicaux qui, pour commencer, tentèrent de contrôler l'Eglise afin de s'en servir comme d'un instrument politique, — les nominations aux sièges épiscopaux et aux cures leur fournissant l'occasion de récompenser de loyaux services politiques, et le maniement des fonds leur permettant de se remplir les poches. L'attitude résolue des évêques mexicains mit obstacle à ces projets, et c'est pourquoi les radicaux en vinrent à combattre l'Eglise en tant qu'institution, en vue tout d'abord de la rendre inefficace, puis de la détruire complètement.

Les radicaux mexicains ont toujours été de tendances foncièrement socialistes et athées, et leur action a toujours été caractérisée par l'appel aux basses passions humaines. Les pires criminels trouvent place dans leurs rangs, et il n'est donc pas surprenant que des hommes comme Villa, un sinistre bandit, aient occupé des postes élevés dans la République. Les progrès de la révolution, sous leur commandement, ont été marqués par une orgie de pillage et de débauche. Les prétextes invoqués pour justifier les révoltes ont toujours été des moins fondés, et ils n'ont trouvé crédit à l'étranger qu'en raison de l'ignorance générale qui y règne concernant la situation au Mexique. Quiconque procède à une enquête peut se rendre compte que ces prétextes ne reposent que sur des mensonges volontaires ou des demi-vérités intentionnellement dénaturées. On saisit aisément l'objet réel des révoltes si l'on suit les révolutionnaires à travers le pays. Leur but est le vol, l'assassinat des personnes — surtout de leurs ennemis politiques — et la conquête du pouvoir. A ces crimes, on peut ajouter ceux, plus affreux encore, des nombreux enlèvements de femmes et viols perpétrés par les chefs de bandes. Donnant un tel exemple, comment pourraient-ils demander à leurs hommes de restreindre leurs passions ?

Il est donc logique que le clergé se soit opposé à ces violences et rapines ; mais, pour ce motif, il a été accusé de « se mêler à la politique ». En réalité, il s'est révélé l'unique rempart moral contre les forces du mal, et le fait qu'il possédait quelques biens dont on eût aimé s'emparer ajouta la convoitise à la haine.

On peut affirmer sans crainte que l'Eglise, tant qu'elle existera, dénoncera le vol, le meurtre et l'incendie. Or, une telle attitude suffit à la faire considérer par les révolutionnaires mexicains comme une ennemie irréductible. Le jour où elle céderait aux forces du mal, les révolutionnaires cesseraient de la combattre, car avec l'Eglise disparaît tout ce qu'implique la civilisation moderne. La révolution sociale triomphant, tous les hommes étant abaissés au niveau le plus bas et la propriété supprimée, il ne resterait d'autre excuse à la lutte que la joie de tuer. Au surplus, comme le montre la double expérience de la Russie et du Mexique, cette excuse serait encore amplement suffisante pour que les hommes continuent à se jeter les uns sur les autres, tant qu'ils ne se seront pas tous exterminés.

Les États-Unis contre le parti catholique mexicain

Dans tout ce chaos, la majorité du peuple mexicain demeure d'inclination paisible et facile à gouverner. Ce trait distinctif de leur caractère cause précisément leur perte. S'ils avaient été de mœurs plus belliqueuses, la lutte eût été dix fois plus sanglante encore. Au surplus, une triste expérience leur a appris que tous les efforts pour renverser leurs oppresseurs seraient vains. A trois reprises, au cours des soixante dernières années, une crise s'est produite dans laquelle le vrai peuple mexicain, en grande majorité, aurait pu faire prévaloir sa volonté, et chaque fois le gouvernement des Etats-Unis est intervenu pour appuyer les radicaux. Dans chaque cas, il apparaît clairement que les raisons invoquées pour fournir cet appui ne sont que des prétextes et que le véritable motif était le désir d'atteindre l'Eglise catholique. La démocratie est prônée à condition qu'elle ne soit pas catholique. Comme la majorité du peuple mexicain est catholique, on trouve dans ce fait un argument pour le priver de ses droits civiques tant qu'il ne se sera pas affranchi du catholicisme. Du reste, les radicaux mexicains le déclarent sans ambages : ils reconnaissent que la grande majorité de leurs compatriotes sont catholiques, et pour cette raison, disent-ils sérieusement, ils ne doivent pas être admis à voter ; sinon, les radicaux seraient aussitôt mis en minorité.

Sous le gouvernement de Madero, le parti catholique s'organisa et, aux élections suivantes, il obtint

plus de 80 pour 100 des voix. Les radicaux n'eurent guère plus de 1 pour 100, le reste des électeurs se prononçant pour des candidats plus ou moins modérés. Le parti accepta Madero comme candidat à la présidence, mais vota pour de la Barra comme vice-président. Bien que celui-ci eût obtenu 60 pour 100 du total des voix, Madero proclama élu vice-président Pino Suarez, qui pourtant n'avait recueilli que 15 pour 100 des votes, conjointement avec d'autres candidats de moindre importance. Les candidats au Congrès furent presque tous élus par le parti catholique, mais Cabrera les déclara inéligibles en alléguant que leurs pouvoirs n'étaient pas réguliers, sans même prendre la peine d'examiner ceux-ci.

La persécution religieuse

Un des principes fondamentaux des partis révolutionnaires a toujours été de restreindre la liberté religieuse. Ils prennent pour prétexte « la séparation de l'Eglise et de l'Etat », mais leurs actes visent un tout autre but, car, lorsqu'ils arrivent au pouvoir, les révolutionnaires essayent toujours de diriger les affaires de l'Eglise jusque dans les plus petits détails. Dans certains Etats mexicains, le clergé tout entier a été exilé et les cérémonies religieuses complètement supprimées. Dans d'autres, le nombre des prêtres a été limité par la loi et le port de la soutane interdit ; la confession a été prohibée d'une façon absolue ou permise dans certains cas seulement, en présence d'un représentant des autorités ; les écoles ont été fermées et leurs locaux transformés en casernements. Enfin, d'une manière générale, le gouvernement exerce une étroite surveillance sur tous les actes de l'Eglise. Lorsque Carranza occupa la capitale, il nomma son propre vicaire général et obligea celui qui avait été désigné par l'évêque à se retirer. Il agit de même à Queretaro et à Puebla. Il nomma les curés de différentes paroisses. Ces nominations furent d'ailleurs peu nombreuses, car les prêtres renégats susceptibles d'en bénéficier furent rares. De tels faits illustrent la thèse révolutionnaire de « la séparation de l'Eglise et de l'Etat ».

Les agissements personnels des adeptes de Carranza fournissent des indications précises sur l'esprit des révolutionnaires qui le soutiennent. Leur avance à travers le pays a été accompagnée d'excès de tout ordre. Partout les églises furent profanées et saccagées, les prêtres et évêques contraints de se cacher ou de s'exiler et — crime le plus honteux — les religieuses outragées et traitées avec une brutalité sauvage. Nombre de prêtres furent mis à mort après avoir été affreusement torturés et mutilés.

Pourquoi donc la population a-t-elle supporté ces horreurs ? — Parce qu'elle était sans moyens de défense contre les bandes révolutionnaires pourvues de fusils et de munitions... expédiés d'Amérique.

Ruines matérielles. Splendeur spirituelle

La situation religieuse actuelle au Mexique peut être aisément définie, au point de vue matériel. Beaucoup d'églises ont été confisquées et ont reçu une affectation étrangère à leur but primitif. Les autres, privées de leur mobilier, sont ouvertes au culte avec diverses restrictions. Aussi rapidement que le lui permet son appauvrissement, la population recommence à garnir et orner ses églises. On a autorisé le clergé à revenir, et il exerce son ministère, à la grande joie de l'immense majorité, en dépit de la rage intense de la petite minorité radicale. Toutes les écoles demeurent fermées : leur coûteux matériel a été dispersé ; les professeurs sont partis en exil et personne ne les a remplacés. Sauf en ce qui concerne les édifices du culte, on peut dire que l'Eglise doit à nouveau reprendre sa tâche à pied d'œuvre.

Au point de vue spirituel, l'Eglise au Mexique n'a jamais été plus forte : c'est qu'elle a subi l'épreuve d'une persécution terrible, comparable seulement à celle de l'Empire romain. Pendant leur exil, les catholiques mexicains ont pu se convaincre que tous les Américains ne sont pas hostiles au catholicisme et qu'au contraire un grand nombre leur portent une réelle sympathie et ne leur souhaitent que du bien. Cette constatation les encourage à espérer qu'un jour l'Eglise jouira, au Mexique, de la même liberté qu'aux Etats-Unis.

La révolution mexicaine n'est qu'une des manifestations du redoutable ferment de socialisme bolcheviste qui infeste le monde entier de son virus. Avant la guerre, on considérait le socialiste comme un utopiste inoffensif. Aujourd'hui, on sait ce qu'il est réellement, car nous avons vu ses théories appliquées au Mexique et en Russie. L'armée d'agitateurs qui suit Carranza se compose de radicaux qui exaltent l'œuvre des bolchevistes et les imitent de leur mieux. Dans le Yucatan, un lieutenant de Carranza, le général Salvador Alvarado, a organisé tout un régime à la mode des I. W. W. (1), et il a donné la véritable note de la révolution carranziste dans une proclamation officielle, qui s'exprime ainsi : « Souvenons-nous que la religion équivaut à ignorance, et que, là où la révolution triomphe, c'est Dieu qui disparaît ! »

IDÉES DES ADVERSAIRES

L'ÉGLISE ET LA RÉVOLUTION

De l'*Ere Nouvelle* (9. 4. 20) :

Aperiat carceres ; vincula dissolvat ; peregrinantibus reditum... Ouvrir les prisons ; briser les chaînes des captifs ; accorder à ceux qui sont loin le retour dans leur foyer ; ainsi prie l'Eglise dans cette belle liturgie de la Semaine Sainte, où revit le plein sens humain et social des communautés religieuses des premiers temps du christianisme.

Ainsi prie l'Eglise... Mais demain, la Chambre élue par ses soins sera déchaînée contre nous, qui demanderons l'amnistie pour ces condamnés des Conseils de guerre.

Ainsi prie l'Eglise... Mais c'est la C. G. T. qui agit, ce même jour, et le président du Conseil, qui sait sa force, enregistrait sa démarche, avertissant que le prolétariat français ne laisserait pas protester cette revendication de justice.

Les réacteurs peuvent s'indigner ; les bourgeois étroits ne pas comprendre, et les radicaux trembleurs se lamenter : le prolétariat français, en qui revit toute la tradition de la Révolution française, dans l'affaiblissement des valeurs morales, garde intacte sa flamme idéaliste, la poursuite des avantages matériels n'enferme pas toute son activité. En lui s'exprime la grande pitié humaine, qui s'exprimait dans les prières de la primitive Eglise. C'est lui qui continue la noble action de Gambetta et de ses compagnons républicains, voulant que le

(1) *Industrial Workers of the World* (ouvriers industriels du monde), association ouvrière révolutionnaire des Etats-Unis.

premier acte de la vraie République soit de faire disparaître, par une large amnistie, « ce haillon de guerre civile » que les réacteurs d'alors, semblables à ceux de maintenant, s'obstinaient à maintenir en refusant la rentrée sur le sol de la patrie des vaincus de la Commune.

Ainsi, malgré les défections et cette loi de l'histoire qui veut que toute institution humaine épuise, au bout de quelque temps, sa force réformatrice, l'éternelle aspiration vers la justice, qui, seule, fait les grandes choses, continue de tourmenter les âmes et de fortifier pour l'action ceux qui croient que la vie ne vaudrait pas d'être vécue si elle n'était consacrée à quelque chose qui nous survit et qui nous dépasse.

La Justice dans l'Eglise et la Révolution, ce beau titre d'une des maîtresses œuvres de Proudhon, me revenait en mémoire tandis que je méditais au bord d'une fine rivière tourangelle durant les quelques jours de repos que nous donnent le Palais et la Chambre. Proudhon, en effet, a justement montré comment la Révolution française, elle-même génératrice des révolutions étrangères, avait recueilli toute la substance morale qui fit, durant des siècles, la force d'expansion de l'Eglise, et comment celle-ci, oubliant ses origines, devint, au contraire, une puissance de conservation sociale, principalement par l'action de cette cour de Rome, auprès de laquelle la République repentante, *Gallia panitem* (*sic*), comme on disait déjà en 1871, se prépare à accréditer un ambassadeur.

Je pensais à Proudhon plus qu'à Michelet, à Quinet ou à tant d'autres qui ont exprimé la même idée, parce que Proudhon a vu plus juste et plus loin. Il n'a pas arrêté le développement de la Révolution française à la bourgeoisie républicaine, dont le rôle historique fut d'ailleurs magnifique, mais dont l'abdication presque générale, à l'heure décisive où il faut reconstruire le monde, semble bien indiquer qu'au moins dans son personnel politique elle est au bout de sa tâche, et que c'est ailleurs que se rallume le flambeau symbolique que les coureurs antiques se passaient l'un à l'autre.

Proudhon a écrit aussi *De la capacité politique des classes ouvrières*, et c'est avec raison que Jouhaux, Laurent et la plupart des dirigeants de ce syndicalisme français, sorti de la guerre plus fort que jamais, saluent leur maître. Classe en lutte pour la conquête de ses droits, le prolétariat, par des démarches comme celle qu'il a faite en faveur d'une amnistie totale, comme celle qu'il fit, au moment où on délibérait l'absurde traité de Versailles, témoigne combien le grand socialiste français avait vu juste... C'est le syndicalisme qui reprend des mains défaillantes de nos dirigeants, dans la politique intérieure comme dans la politique extérieure, l'esprit de la Révolution, qui est la condition même de la sécurité, de la puissance et du rayonnement de la France.

Les vrais patriotes, ils sont là !

J. Paul-Boncour,
député de Paris.

M. Robert Havard de la Montagne répond (*Action Française*, 10. 4. 20) :

Nous devons observer ici que le pape Benoît XV, si honni par nos anticléricaux, a précisément travaillé à réaliser pendant la guerre le *vincula dissolvat*. C'est grâce à son intervention que les grands blessés et mutilés des champs de bataille, prisonniers en Allemagne, ont pu regagner leur patrie et leurs foyers. La « *grande pitié humaine* » qui s'exprime dans les prières de l'Eglise s'exprime donc aussi dans ses actes. Elle s'est toujours penchée, elle se penche toujours avec tendresse sur les malheureux : en quoi elle obéit à sa mission divine. Mais cette « grande pitié » ne l'a jamais inclinée vers la révolte et la fureur. L'Eglise est une école de discipline et d'ordre, elle n'a jamais été, quoi que pense M. Paul-Boncour, une école de révolution.

Jaurès l'avait bien compris, dans son fameux discours du 21 novembre 1893, où, après la tirade célèbre : « *Vous avez interrompu la vieille chanson qui berçait la misère humaine, et la misère humaine s'est réveillée avec des cris* », il disait aux radicaux :

Vous avez arrêté ce rayonnement religieux et vous avez ainsi concentré dans les revendications immédiates, dans les revendications sociales, tout le feu de la pensée, toute l'ardeur du désir ; c'est vous qui avez élevé la température révolutionnaire du prolétariat, et si vous vous épouvantez aujourd'hui, c'est devant votre œuvre!

Il faut ajouter que l'Eglise ne néglige point ces « revendications immédiates » du prolétariat ; mais elle n'a jamais cru qu'on les réaliserait en exaspérant les colères. Péguy raconte qu'il a vu dans son enfance rempailler des chaises exactement du même esprit et du même cœur et de la même main que le peuple avait taillé ses cathédrales : « *Il y avait un honneur incroyable du travail, le plus beau de tous les honneurs, le plus chrétien, le seul peut-être qui se tienne debout.* » L'esprit révolutionnaire a fait de cet honneur une sorte de déchéance : en attisant les haines de classes on a persuadé à l'ouvrier qu'il n'était qu'un exploité en présence de l'exploiteur. L'esprit de l'Eglise a toujours été aux antipodes de l'esprit révolutionnaire ; elle ne prend point parti pour ceux qui sont vraiment des exploiteurs, elle les rappelle à leurs devoirs, mais elle n'enseigne pas à l'homme qui travaille qu'il est nécessairement un exploité. Sa tâche est d'éclairer les uns, d'assister les autres. Elle est la grande pacificatrice ; la Révolution ne sème que l'amertume et ne produit que des ruines.

Vient de paraître

Une page d'apostolat : Sœur Marie-Marthe-Thérèse, Petite-Sœur de l'Assomption, supérieure de la maison de Perpignan, par Mgr de Llobet, évêque de Gap. In-16 de 350 pages. Broché : 5 francs ; port, 0 fr. 30. 5, rue Bayard, Paris-VIIIe.

Mgr de Llobet a recueilli, pendant la guerre, un délicieux bouquet que nous sommes heureux de présenter au public.

Le 24 septembre 1913 mourait, jeune encore, à Perpignan, une Petite-Sœur de l'Assomption, Sœur Marie-Marthe-Thérèse. Le récit de sa vie est ravissant : aucun roman merveilleux ne vaut les secrets d'une aussi belle âme ; or, l'auteur fait vivre sous nos yeux l'enfant au caractère très personnel, la jeune fille intelligente et volontaire qui se maîtrise peu à peu au milieu d'un monde très chrétien mais très moderne aussi, la novice, puis la Sœur, active et silencieuse en même temps. C'est une étude d'âme intime et passionnante, c'est aussi la description de la vie et de l'apostolat fécond des Petites-Sœurs. Des anecdotes touchantes, des mots frappants venus à propos, maintiennent l'attention en éveil. Cette belle page de l'histoire intime de l'Eglise est particulièrement excellente pour la lecture publique.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE CANONIQUES ET CIVILES

Lois nouvelles

I

PENSIONS CIVILES ET MILITAIRES

MODIFICATIONS

Loi du 30 avril 1920

ART. 1er. — La mise à la retraite pour infirmités incurables ne pourra être prononcée d'office à l'égard des officiers, des sous-officiers rengagés ou commissionnés et des officiers mariniers du cadre de maistrance, ainsi que des marins rengagés ou réadmis, qu'autant que lesdites infirmités emporteront impossibilité de demeurer au service.

La constatation de l'inaptitude sera faite par une Commission spéciale, constituée dans les conditions qui seront fixées par un règlement d'administration publique. Cette Commission n'aura toutefois qu'un rôle consultatif. Sur le vu de son avis, le ministre prendra la décision.

ART. 2. — Tout militaire ou marin, atteint d'une invalidité ouvrant droit à pension et qui est néanmoins admis à rester au service, a le droit de cumuler sa solde d'activité avec une pension uniforme pour tous les grades dont le taux est égal à celui de la pension allouée aux simples soldats atteints de la même invalidité. Ladite pension est également cumulable avec celle qui pourrait être éventuellement concédée au titulaire en raison de la durée de ses services.

ART. 3. — Les articles 37 et 40 de la loi du 30 décembre 1913 sont applicables aux officiers en réserve spéciale.

ART. 4. — L'article 65, sixième alinéa, de la loi du 21 mars 1905, est complété ainsi qu'il suit : « Si l'emploi obtenu est militaire, l'article 4 de la loi du 28 fructidor an VII est applicable. »

ART. 5. — Les dispositions de l'article 65 § 7, de la loi du 21 mars 1905 ne s'appliqueront pas : 1° aux commissionnés qui, ayant servi en cette qualité au cours de la guerre, quitteraient l'armée avant d'avoir rempli les conditions prescrites par la loi susvisée ; 2° aux militaires qui, n'ayant pu obtenir une pension par suite des dispositions légales susrappelées, auront contracté un engagement au cours de la guerre.

ART. 6. — Lorsque des pensions concédées avant la loi du 30 décembre 1913 feront l'objet d'une revision, en raison des nouveaux services accomplis pendant la guerre, le total des services effectifs et des campagnes compris dans la liquidation primitive ne sera pas modifié. Il ne sera fait application des dispositions de l'article 14 de cette loi que pour le décompte des nouveaux services.

ART. 7. — La loi du 11 avril 1831 n'est pas applicable aux officiers et assimilés de la réserve ou de l'armée territoriale admis avec leur grade dans l'armée active, par application des dispositions de l'article 1er de la loi du 21 décembre 1916, dans des conditions telles que la durée de leurs services, à cinquante-deux ans, ne soit pas suffisante pour leur donner droit à la pension de retraite pour ancienneté.

Des versements, comprenant, d'une part, les retenues de 5 % sur la solde et, d'autre part, une subvention égale à la charge de l'Etat, sont effectués au nom de ces officiers par l'administration de la guerre, à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse en vue de la constitution d'une rente viagère au plus tôt à l'âge de cinquante-deux ans, et dans les conditions prévues par les lois du 20 juillet 1886 et du 27 mars 1911.

Au moment de leur admission dans l'armée active, les intéressés indiquent s'ils entendent effectuer leurs versements personnels à capital aliéné ou à capital réservé. Ils souscrivent et remettent en même temps une déclaration faisant connaître leur état civil. S'ils sont mariés, la moitié des retenues effectuées sur la solde est versée à leur nom, l'autre moitié au nom de la femme ; s'ils sont célibataires, veufs ou divorcés, ils s'engagent à aviser l'administration, en cas de mariage ultérieur, de leur changement d'état civil, le partage des versements n'ayant lieu qu'à dater de la notification du mariage à la caisse nationale des retraites ; il cesse, en outre, en cas de divorce ou de séparation de corps ou de biens.

Les versements de l'Etat sont toujours effectués à capital aliéné, au profit exclusif de l'officier. Les rentes provenant des sommes représentant cette part contributive sont incessibles et insaisissables.

ART. 8. — La loi du 18 avril 1831 n'est pas applicable aux officiers de la réserve de l'armée de mer admis dans le cadre actif, par application des dispositions de l'article 30 de la loi du 10 juin 1896 et de l'article 7 de la loi du 7 décembre 1918, lorsque la durée de leurs services, au moment de leur admission dans la marine de l'Etat, ne leur permet pas d'acquérir, à l'âge de cinquante ans, le droit à la pension de retraite pour ancienneté.

Des versements comprenant, d'une part, les retenue de 5 % sur la solde, et, d'autre part, une subvention égale à la charge de l'Etat, sont effectués au nom de ces officiers par l'administration de la marine à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, en vue de la constitution d'une rente viagère au plus tôt à l'âge de cinquante ans et dans les conditions prévues par les lois du 20 juillet 1886 et du 27 mars 1911.

Au moment de leur admission dans le cadre d'activité, les intéressés indiquent s'ils entendent effectuer leurs versements personnels à capital aliéné ou à capital réservé.

Ils souscrivent et remettent en même temps une déclaration faisant connaître leur état civil. S'ils sont mariés, la moitié des retenues effectuées sur la solde est versée à leur nom, l'autre moitié au nom de la femme ; s'ils sont célibataires, veufs ou divorcés, ils s'engagent à aviser l'administration, en cas de mariage ultérieur, de leur changement d'état civil, le partage des versements n'ayant lieu qu'à dater de la notification du mariage à la caisse nationale des retraites ; il cesse, en outre, en cas de divorce ou de séparation de corps ou de biens. Les versements de l'Etat sont toujours effectués à capital aliéné, au profit exclusif de l'officier. Les rentes provenant des sommes représentant cette

part contributive sont incessibles et insaisissables.

Pour les officiers de la marine marchande admis et maintenus dans le cadre d'activité à l'expiration des hostilités, un complément de pension à la charge de la caisse des invalides leur sera attribué pour rémunérer le temps de service qu'ils auront passé à l'Etat et au commerce, dans les conditions déterminées par l'article ci-après.

Art. 9. — Les officiers de la marine marchande, admis dans le cadre actif des officiers de l'armée de mer, bénéficieront, lors de la liquidation de leur pension sur la caisse des retraites de la vieillesse, d'une pension proportionnelle sur la caisse des invalides, à la condition de justifier de trois cents mois au moins de services, tant au commerce qu'à l'Etat (y compris le temps passé dans le cadre d'activité); dans le cas d'invalidité physique dûment constatée, ce minimum sera ramené à cent quatre-vingts mois.

Cette pension proportionnelle sera liquidée dans les conditions prévues par l'art. 11 § 1er de la loi du 14 juillet 1908. Elle rémunérera les services, quelle qu'en soit la durée, rendus par les intéressés à l'Etat et au commerce avant leur admission dans le cadre actif des officiers de l'armée de mer. Elle sera basée sur le dernier grade possédé par les ayants-cause ou le dernier emploi occupé par eux avant cette admission.

Cette pension proportionnelle sera réversible sur les veuves ou orphelins des intéressés dans les conditions déterminées par l'article 11 de la loi du 14 juillet 1908.

Art. 10. — Les services accomplis sans interruption en qualité d'ouvrier temporaire, stagiaire, provisoire, en régie, ou à la tâche, au laboratoire central de la marine, à la fonderie de Ruelle ou à l'arsenal de Sidi-Abdallah, immédiatement avant l'admission définitive et antérieure à la promulgation de la présente loi, dans un personnel ayant droit aux pensions de retraites régies par les lois des 18 avril 1831, 9 juin 1853 et 21 octobre 1919, sont valables pour la constitution du droit à pension dans les conditions des lois susvisées et entrent en compte dans la liquidation.

N'est pas considéré comme interruption de services l'accomplissement du service militaire obligatoire, pourvu que la réadmission dans les établissements précités ait eu lieu dans les trois mois qui ont suivi la libération.

Les ouvriers retraités pourront demander la revision de leurs pensions en vue de faire comprendre dans la liquidation les services définis au paragraphe 1er.

Les ouvriers qui ont cessé leurs services à la marine sans avoir obtenu de pension pour un motif autre que le congédiement par mesure disciplinaire et qui, en comptant les services définis au paragraphe 1er, réunissaient, lors de leur départ, la durée de services exigée pour avoir droit à pension, pourront demander la concession d'une pension. Sous les mêmes conditions, les veuves et orphelins desdits ouvriers pourront prétendre à pension.

Les pensions concédées ou revisées par application des dispositions qui précèdent ne comporteront jouissance qu'à compter de la date de la promulgation de la présente loi.

Art. 11. — Les syndics des gens de mer qui ne se trouvent pas, lors de leur nomination, dans les conditions voulues pour obtenir à l'âge de soixante-cinq ans une pension au titre de la loi du 18 avril 1831, sont affiliés à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse. Des versements comprenant, d'une part, les retenues de 5 % et du premier douzième, d'autre part, des subventions égales à la charge de l'Etat, sont effectués à cette caisse au nom de ces agents par l'administration de la marine, en vue de la constitution d'une rente viagère à l'âge de soixante-cinq ans, dans les conditions prévues par les lois du 20 juillet 1886 et du 27 mars 1911.

Au moment de leur nomination, les intéressés indiquent s'ils entendent effectuer leurs versements personnels à capital aliéné ou à capital réservé. Ils souscrivent et remettent en même temps une déclaration faisant connaître leur état civil. S'ils sont mariés, la moitié des retenues effectuées sur le traitement est versée à leur nom, l'autre moitié au nom de la femme ; s'ils sont célibataires, veufs ou divorcés, ils s'engagent à aviser l'administration, au cas de mariage ultérieur, de leur changement d'état civil, le partage des versements n'ayant lieu qu'à dater de la notification du mariage à la caisse nationale des retraites ; ils cessent, en outre, en cas de divorce ou de séparation de corps ou de biens.

Les versements de l'Etat sont toujours effectués à capital aliéné au profit exclusif de l'agent. Les rentes provenant des sommes représentant cette part contributive sont incessibles et insaisissables.

Art. 12. — Les titulaires de pensions civiles ayant servi au titre militaire pendant la guerre peuvent cumuler leur pension avec la solde militaire, même mensuelle, afférente à leur grade dans les armées de terre ou de mer. Le cumul n'est autorisé, toutefois, que jusqu'à concurrence de six mille francs (6 000 fr.) ou du dernier traitement d'activité dont les intéressés jouissaient lors de leur admission à la retraite comme fonctionnaires civils, si ce traitement est supérieur à six mille francs (6 000 fr.).

Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables aux fonctionnaires civils placés, pour la retraite, sous le régime de la loi du 18 avril 1831, qui servent au titre militaire avec un grade inférieur à celui sur la base duquel leur pension a été liquidée.

Pour les fonctionnaires en retraite actuellement sous les drapeaux et pour ceux qui, ayant servi dans les armées de terre ou de mer depuis le 2 août 1914, seraient déjà rayés des contrôles, les effets du présent article remonteront au jour où se sont ouverts les droits à la solde.

Art. 13. — Les marins des divers corps indigènes ont droit à une pension proportionnelle lorsqu'ils remplissent les conditions d'âge et de service définies par l'article 7 de la loi du 8 août 1913 sur les engagements et les rengagements dans l'armée de mer.

Un règlement d'administration publique fixera les conditions d'obtention et les tarifs des pensions proportionnelles et pour ancienneté de service des marins indigènes des colonies et pays de protectorat autres que l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, ainsi que les droits de leurs veuves, orphelins et ascendants.

Art. 14. — La pension revisée des titulaires de pensions militaires qui auront accompli de nouveaux services pendant la guerre avec un grade inférieur à celui ayant servi de base à la pension primitive sera basée sur ce dernier grade.

Art. 15. — La loi du 9 juin 1853 n'est point applicable aux militaires réformés pour blessures reçues et infirmités contractées au cours de la guerre actuelle, qui seraient admis dans les administrations de l'Etat après l'âge de trente ans.

Les versements comprenant d'une part, les

retenues de 5 % et du premier douzième, d'autre part, des subventions égales à la charge de l'Etat, sont effectués au nom de ces agents par chaque administration intéressée à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse, en vue de la constitution d'une rente viagère à l'âge de soixante ans, dans les conditions prévues par les lois du 20 juillet 1886 et du 27 mars 1911.

Au moment de leur admission dans l'administration, les intéressés indiquent s'ils entendent effectuer leurs versements personnels à capital aliéné ou à capital réservé. Ils souscrivent et remettent en même temps une déclaration faisant connaître leur état civil. S'ils sont mariés, la moitié des retenues effectuées sur le traitement est versée à leur nom, l'autre moitié au nom de la femme. S'ils sont célibataires, veufs ou divorcés, ils s'engagent à aviser l'administration, en cas de mariage ultérieur, de leur changement d'état civil, le partage des versements n'ayant lieu qu'à dater de la notification du mariage à la caisse nationale des retraites. Il cesse, en outre, en cas de divorce ou de séparation de corps ou de biens.

Les versements de l'Etat sont toujours effectués à capital aliéné, au profit exclusif de l'agent. Les rentes provenant des sommes représentant cette part contributive sont incessibles et insaisissables. Ceux desdits agents qui, nommés antérieurement à la présente loi, auraient déjà été soumis à des retenues au titre de pension civile, pourront néanmoins, s'ils en font la demande expresse, dans le délai de six mois, au ministre dont ils relèvent, demeurer soumis aux dispositions de la loi du 9 juin 1853. A défaut par eux de produire cette demande, ils seront affiliés d'office à la caisse nationale des retraites, dans les conditions ci-dessus fixées, avec effet du jour de leur rentrée en fonctions.

ART. 16. — Par dérogation au premier alinéa de l'article 6 de la loi du 9 juin 1853, lorsque les six dernières années d'exercice d'un fonctionnaire à remises ou salaires variables comprendront une ou plusieurs années de la guerre, la moyenne d'émoluments servant de base à la liquidation de la pension pourra, à la demande du fonctionnaire, être calculée sur les six dernières années autres que les années de guerre.

Dans les cas prévus par les paragraphes 1 et 2 de l'article 11 de la loi du 9 juin 1853, lorsque les services d'un agent à remises ou salaires auront pris fin au cours de l'une des années de guerre ou au cours de l'année qui suivra la cessation des hostilités, sa pension pourra, sur sa demande, par dérogation à la règle posée aux alinéas 1 et 2 de l'article 12 de la même loi, être liquidée sur les émoluments perçus pendant l'année 1913.

Les dispositions du présent article sont applicables même aux pensions déjà inscrites au grand livre de la dette publique, à condition que les intéressés en fassent la demande dans le délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi.

ART. 17. — Dans les six mois qui suivront la promulgation de la présente loi, les personnes visées aux articles 1 et 2 des lois des 14 mars 1915 et 15 janvier 1916, pourront revenir sur l'option exercée par elles, en vertu desdits articles, ou, si elles n'ont pas usé de la faculté qui leur était offerte, exercer rétroactivement l'option.

Il en sera ainsi, alors même que la pension serait déjà concédée. Dans ce dernier cas, il sera procédé à une concession nouvelle annulant la première.

ART. 18. — Les veuves et orphelins des officiers des équipages de la flotte décédés dans les conditions spécifiées par les articles 14 et 15 de la loi du 31 mars 1919, et à une date située entre le 2 août 1914 et la promulgation de la loi du 16 juin 1917, auront droit à une pension calculée soit sur le tarif n° 9 annexé à cette dernière loi, soit, s'ils y ont intérêt, sur le tarif n° 8 et d'après le grade qui aurait été conféré au décédé si ce dernier avait pu bénéficier des articles 12, 14 et 15 de la loi du 16 juin 1917.

ART. 19. — Les cinq premiers paragraphes de l'article 74 de la loi du 31 mars 1919 sont applicables aux familles des militaires musulmans ou polygames originaires des communes de plein exercice du Sénégal dans lesquelles le recrutement s'opère par voie de conscription.

Un arrêté du ministre des Colonies déterminera les pièces à fournir pour établir les preuves du mariage, de la paternité ou de la filiation.

ART. 20. — Toute nomination d'un pensionné de l'Etat à un emploi de l'Etat, des départements, communes ou collectivités visés à l'article 37 de la loi du 30 décembre 1913, doit être notifiée dans les quinze jours au ministre des Finances par l'autorité qui l'a prononcée.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 avril 1920.

PAUL DESCHANEL.

Par le président de la République :
Le ministre des Finances,
F. FRANÇOIS-MARSAL.

Le ministre de la Guerre,
ANDRÉ LEFÈVRE.

Le ministre des Pensions, des Primes et des Allocations de guerre,
MAGINOT.

Le ministre de la Marine,
LANDRY.

II

Chambres d'Agriculture

Prorogation de l'application de la loi du 29. 10. 19.

LOI DU 29 AVRIL 1920 (1)

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE. — Le délai de trois mois prévu par l'article 65 de la loi du 25 octobre 1919 pour la nomination des Chambres d'agriculture est porté à douze mois.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 29 avril 1920.

P. DESCHANEL.

Par le président de la République :
Le ministre de l'Agriculture,
J.-H. RICARD.

[Voir le texte de la loi du 25. 10. 19 : *D. C.*, t. 3, pp. 64-70. — Cf. également : Décrets des 25. 12. 19 (*Ibid.*, p. 71), 3. 2. 20 (*Ibid.*, pp. 254-255), ainsi que les Réponses du min. Agriculture nos 533, 538, 751, 3002, 3003 et 3004 (*Ibid.*, p. 332)].

(1) « Loi prorogeant les délais d'application de la loi du 25 octobre 1919 sur les Chambres d'agriculture. »

Jurisprudence

DISTRIBUTIONS D'AUMONES PAR LES CURÉS

Legs fait à un Bureau de bienfaisance. — Celui-ci ne peut, violant la volonté du testateur, enlever au curé la charge de répartir les arrérages. — Le curé peut en cette qualité ester en justice.

Conseil d'État (Contentieux)

(Séance du 30 avril 1920)

Présidence de M. HÉBRARD DE VILLENEUVE.

LE CONSEIL D'ETAT,

Statuant au Contentieux,

Vu la requête sommaire et le mémoire ampliatif présentés par le sieur Guérin, curé de l'église Saint-Sulpice, à Fougères (Ille-et-Vilaine), ladite requête et ledit mémoire enregistrés au Secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat les 17 mars et 10 nov. 1913, et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler, pour excès de pouvoir, une délibération, en date du 10 janv. 1913, par laquelle la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Fougères a décidé de retirer au curé de l'église de Saint-Sulpice le soin de répartir les arrérages provenant de dons et legs faits au Bureau de bienfaisance, sous la condition que ces sommes seraient distribuées par cet ecclésiastique ; ensemble, l'arrêté du sous-préfet de Fougères, en date du 24 janv. 1913, approuvant ladite délibération ;

Ce faire,

Attendu qu'en vertu du § 14 de l'art. 9 de la loi du 9 déc. 1905, modifiée par la loi du 13 avr. 1908, en ce qui concerne les libéralités autorisées antérieurement à la loi du 9 déc. 1905 et faites sous conditions d'intervention d'ecclésiastiques pour la distribution des sommes provenant desdites libéralités, cette intervention est déclarée licite à la condition que l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics conservent un droit de contrôle sur l'emploi des fonds et qu'elle reste obligatoire lorsque ce contrôle a été réservé ; que le Bureau de bienfaisance de Fougères pouvait, en vertu d'un accord passé en 1908 avec le curé de Saint-Sulpice, contrôler l'emploi des fonds remis à ce curé pour remplir les charges de donations et de legs faits au Bureau de bienfaisance ; que, par suite, en prenant la délibération attaquée, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance a violé les dispositions susrappelées de la loi du 9 déc. 1905 ;

Vu les décisions attaquées ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Intérieur, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 11 févr. 1914 et tendant au rejet de la requête comme non recevable par le motif que le sieur Guérin ne tient pas de sa qualité de ministre du culte le droit de déférer au Conseil la délibération attaquée, qui a été prise lorsqu'il n'était pas encore curé de l'église Saint-Sulpice ; comme non fondée, par les motifs que le § 14 de l'art. 9 de la loi du 9 déc. 1905 donne simplement la faculté à l'Etat, aux départements, aux communes et aux établissements publics de maintenir l'intervention d'ecclésiastiques pour la distribution du produit des libéralités faites sous cette condition, mais ne lui en impose pas l'obligation ; que, dès lors, en décidant que la distribution aux pauvres du produit de libéralités de cette nature faites au Bureau de bienfaisance de Fougères serait à l'avenir assurée par le Bureau sans l'intervention du curé de Saint-Sulpice, la Commission administrative de cet établissement n'a fait qu'user de ses pouvoirs ;

Vu le nouveau mémoire présenté pour le requérant, ledit mémoire enregistré comme ci-dessus le 5 nov. 1919 et tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes motifs et, en outre, attendu que le requérant a intérêt à demander l'annulation de la délibération attaquée, et qu'en conséquence la fin de non-recevoir opposée à son pourvoi par le ministre doit être rejetée ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu les lois des 9 déc. 1905, 13 avr. 1908, 7-14 oct. 1790 et 24 mai 1872 ;

Ouï M. SÉLIGMAN, auditeur, en son rapport ;

Ouï Me DE LAPANOUSE, avocat du sieur Guérin, en ses observations ;

Ouï M. RIBOULET, maître des Requêtes, commissaire du Gouvernement, en ses conclusions ;

Sur la recevabilité :

Considérant que le sieur Guérin, en sa qualité de curé de l'église Saint-Sulpice de la commune de Fougères, a intérêt à demander l'annulation de la décision attaquée ; que, par suite, la fin de non-recevoir opposée au pourvoi par le ministre de l'Intérieur ne saurait être retenue ;

Sur la légalité de la délibération de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Fougères en date du 10 janv. 1913 :

Considérant qu'aux termes du § 14 de l'art. 9 de la loi du 9 déc. 1905 modifiée par la loi du 13 avr. 1908, « l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics peuvent remplir les charges comportant l'intervention d'ecclésiastiques pour l'accomplissement d'actes non cultuels, s'il s'agit de libéralités autorisées antérieurement à la promulgation de la présente loi et si, nonobstant l'intervention de ces ecclésiastiques, ils conservent un droit de contrôle sur l'emploi desdites libéralités » ;

Considérant que, par sa délibération du 27 oct. 1908, la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Fougères avait décidé que le curé de l'église Saint-Sulpice continuerait d'assurer la distribution des arrérages des dons et legs faits au Bureau de bienfaisance sous la condition que ces sommes seraient réparties par les soins de cet ecclésiastique ; qu'elle avait soumis la distribution des fonds au contrôle prévu par la loi, que le curé avait accepté de s'y soumettre ; que la situation ainsi créée était conforme aux prescriptions législatives susrappelées ; que, dans ces conditions, le requérant est fondé à soutenir que la nouvelle délibération, en date du 10 janv. 1913, par laquelle la Commission administrative a décidé de retirer au curé le soin de répartir les arrérages précités, est entachée d'illégalité ;

DÉCIDE :

ART. 1er. — La délibération de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Fougères en date du 10 janv. 1913 est annulée.

ART. 2. — Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Intérieur.

[*Inédit ; correspondance particulière de la* D. C.]

OBSERVATIONS. — Cet arrêt est conforme à la jurisprudence antérieure du Conseil d'Etat : Cf. arrêt du 2 août 1912 (*Revue d'Organisation et de Défense religieuse*, 1912, p. 436).

L'Irlande revendique son indépendance

L'Angleterre la lui refuse brutalement au sortir même de la Guerre du Droit où les Irlandais ont combattu en héros

NOBLE ROLE DE L'EPISCOPAT IRLANDAIS (1913-1920)

Le problème irlandais devient aujourd'hui international. Localisé pendant sept siècles entre l'Anglo-Saxon persécuteur et le peuple qu'on nommait l'*Irlandais ennemi*, ce problème, traité le plus souvent avec violence, réclame une solution; car tout le monde en souffre.

Répercussions mondiales de la question irlandaise

Par le fait de la situation actuelle, les troubles de l'Empire britannique ont désormais des répercussions mondiales. L'intérêt anglais est devenu tellement central ! D'autre part, l'intérêt américain est vivement engagé dans la question irlandaise. Tant de pauvres émigrés d'Irlande sont devenus des puissances aux Etats-Unis, au Canada, en Argentine, en Australie, partout où, de la petite île natale et opprimée, s'est répandue, à travers le monde, cette race active, intelligente et féconde entre toutes, partout où s'établit et prospère *la plus grande Irlande*.

Les Américains attendent qu'il soit vraiment gagné, cet enjeu de la guerre : la liberté des petites nations. Ils ne peuvent comprendre la contradiction flagrante entre les généreuses proclamations de l'Angleterre à l'égard des nationalités étrangères et sa politique étroite dans la question irlandaise. Ainsi « le crédit européen dépend de la solution du problème irlandais, écrivait un observateur bien informé, M. Austin Harrison, puisque seule l'Amérique peut soutenir ce crédit » (1).

Un personnage politique, Lord Morris, ex-Premier du gouvernement de Terre-Neuve, écrivait au *Times:*

> L'autonomie de l'Irlande a cessé d'être une question domestique ; c'est un obstacle que nous rencontrons partout. Nous le trouvions hier à la Conférence de la Paix. Les amis de l'Angleterre, par millions, ont besoin de sentir cette épine arrachée enfin de notre flanc (2).

Attitude généralement partiale de la presse britannique et étrangère

Or, une phase de ce terrible problème avait, en 1918, attiré vivement l'attention du monde. Dans la résistance unanime de l'Irlande à une loi de conscription, les pasteurs s'étaient trouvés en tête du troupeau. Pour beaucoup, ce fut un scandale.

Pareille unanimité eût cependant, aux jours ordinaires, donné à réfléchir. Mais on était en ce terrible printemps de 1918, où le danger fut grand, et, moins que jamais, les journalistes avaient le temps de la réflexion. Des jugements sommaires furent portés contre l'Irlande et colportés à travers la presse. Il était si malaisé de se renseigner exactement sur une île devenue lointaine, par le fait de la guerre, par le fait surtout du nuage chargé d'éclairs et voilant tout entre l'Angleterre et l'Irlande ! Si le feu couvait ou éclatait parfois, on n'en voyait, de loin, que la fumée.

On conçoit, dès lors, que les Irlandais se plaignirent, non sans raison, d'une campagne de presse dirigée par leurs ennemis et suivie trop aveuglément par ailleurs. Silence dédaigneux, coupant court aux informations exactes, et puis, récriminations amères, violentes ; réveil d'un esprit sectaire plus dangereux que jamais, telle fut l'attitude générale des journaux anglais.

> La rareté des informations sur l'Irlande dans la presse britannique — écrivait le *Catholic Times*, journal anglais — est un malheur à la fois pour l'Angleterre et pour l'autre île. A part quelques exceptions, comme le *Manchester Guardian*, le *Liverpool Daily Post*, le *Daily News* et le *Daily Chronicle*, notre presse anglaise est aujourd'hui anti-irlandaise. Presque chacun des articles sur la question est empreint d'une amère hostilité, qui la rend tout au moins partiale. Et si vous prenez un journal français, italien ou américain, vous y retrouverez aisément la source de leurs déviations sur la question irlandaise. Tel journal de Paris ne fait que traduire et développer le *Times* et le *Morning Post*. Aussi les relations envoyées d'Angleterre en France, en Italie et à Rome fourmillent-elles d'erreurs sur le Pape, les évêques d'Irlande et sur le clergé (1).

Or, « cela est certain, notaient les *Nouvelles Religieuses*, l'influence anticléricale et la haine antireligieuse soufflent sur ce feu irlandais » (2).

Aussi bien, pour se garder d'informations tendancieuses et de préjugés, était-il prudent d'écouter les évêques eux-mêmes, autant qu'on le pouvait. Leur mentalité apparaissait alors si nettement catholique, fidèle à César, fidèle à Dieu et dévouée à leur peuple, que l'on devait, tout au moins, faire crédit à leur sagesse. Un cas de conscience des plus ardus leur était imposé, et ils devaient le résoudre, sur cette frontière épineuse entre la politique et la religion, entre le bien des peuples et le respect des lois, frontière où les évêques d'Irlande furent toujours placés.

Du point de vue apologétique, il serait intéressant, aujourd'hui que le recul des choses permet de mieux les voir, d'étudier l'attitude générale de ces pasteurs durant la guerre, et spécialement devant la loi de conscription.

PREMIÈRE PARTIE

L'Irlande à la guerre

I — LE LOYALISME CATHOLIQUE

La « plantation » fatale de l'Ulster

Au dire des meilleurs juges, et des évêques en particulier, tout le malaise actuel de l'Irlande vient de l'Ulster.

On sait que, des quatre provinces irlandaises,

(1) *The English Review*, juin 1919.
(2) *The Irish Independent*, 2 août 1919.

(1) *The Catholic Times*, 27. 4. 18.
(2) *Les Nouvelles Religieuses*, 15. 5. 18.

Munster, Leinster, Connaught, Ulster, celle-ci fut, il y a trois cents ans, implantée, dans son coin Nord-Est, d'une colonie protestante. *Plantation* fatale, perpétuant la persécution de jadis, plantation de haine qui, aujourd'hui plus que jamais, a donné ses fruits. L'Ulster garde cependant encore presque une moitié (47 %) de sa population catholique, mais les descendants des envahisseurs au temps de Jacques Ier et de Guillaume d'Orange, les *orangistes*, grands propriétaires, fonctionnaires, industriels, sont riches et remuants. Ils furent toujours favorisés, au détriment de l'immense majorité catholique du reste de l'Irlande ; faveur plus marquée depuis que leur chef, Sir Edward Carson, entrait au ministère de Coalition, en 1915.

Jugement du cardinal O'Connell, archevêque de Boston

Voici comment un des grands cardinaux irlandais d'Amérique, le cardinal O'Connell, résumait la question, en groupant les témoignages de deux évêques anglais, d'un évêque catholique et d'un évêque protestant (1) :

Le Dr Gore, évêque anglican d'Oxford, déclarait récemment ici (à Boston) combien les Anglais voient aujourd'hui que le gouvernement de l'Irlande par l'Angleterre fut, jusqu'à nous, le contraire d'un gouvernement. Les protestants de l'Ulster ne sont pas Irlandais le moins du monde. Ils furent implantés, là-bas, pour étouffer le reste en Irlande ; ils l'ont toujours fait.

Grave témoignage — ajoutait le cardinal O'Connell, — et venant d'un savant prélat de l'Eglise anglicane, d'un évêque connaissant bien l'histoire, et les Anglais, et les faits actuels, d'un personnage assez haut pour les dominer, ce témoignage montre que l'Angleterre prend conscience d'un grand devoir.

Mais un autre témoignage, très significatif et non moins considérable, est celui porté, il y a quelques jours, par Mgr Keating, évêque catholique de Northampton, dans la capitale de cet Etat : « L'effort en faveur de l'Irlande ne doit pas rester stérile, la tyrannie à la façon prussienne doit quitter l'Irlande, comme tout autre pays, et elle doit disparaître enfin, cette *Main Rouge* de l'Ulster. » L'allusion rappelait un vieux symbole irlandais pris maintenant par les orangistes.

Nous acceptons ces deux témoignages — concluait l'archevêque de Boston, en novembre 1918. Ils furent portés publiquement en de solennelles occasions et ils avaient été mûrement médités par deux personnages d'Angleterre, éminemment représentatifs.

L'application du « Home Rule » différée, en 1914, devant l'opposition armée des protestants de l'Ulster, que dirigeait sir Edward Carson et qu'appuyait le Kaiser.

Les faits, du reste, sont aujourd'hui bien connus. Un des facteurs déterminants de l'agression allemande, en 1914, fut, on le sait, la crise intérieure qui menaçait alors l'Angleterre. Le *Royaume-Uni* de Grande-Bretagne et d'Irlande allait à une guerre civile, habilement exploitée par les Allemands, ces cambrioleurs de nations, prêts alors à déclencher leur guerre mondiale.

Au moment où allait enfin s'apaiser, par le *Home Rule*, un long différend national, envenimé par des siècles de mésintelligence et de persécution, l'opposition de la minorité sectaire, implantée en Ulster, entravait l'exécution de cette grande loi réparatrice et jugée indispensable par les meilleurs hommes.

Au 25 mars 1914, la fête de l'Annonciation semblait apporter à l'Irlande la promesse d'une rédemption nationale et religieuse, puisque, ce jour-là, le *Home Rule* était accepté au Parlement de Londres.

Mais, aussitôt, le sectarisme apparut violent.

Dès 1912, Sir Edward Carson préparait une résistance armée à l'application du *Home Rule*. Les armes, *made in Germany*, expédiées de Hambourg, reçues, en avril 1914, à Larne et à Bangor, ne devaient pas servir seulement contre les Irlandais catholiques et encore désarmés, mais que l'on supposait devoir tyranniser l'Ulster ; mitrailleuses et fusils devaient, au besoin, résister aux troupes anglaises, si elles soutenaient la loi. On parla même de sécession, on se tournait ouvertement vers le kaiser.

En novembre 1913, un journal protestant, l'*Irish Churchman*, osait écrire : « Nous avons l'offre d'un puissant monarque du continent qui, dans le cas où le *Home Rule* serait imposé aux protestants d'Irlande, est prêt à envoyer ici une armée suffisante pour débarrasser à jamais l'Angleterre de toute difficulté avec l'Irlande, en rattachant l'île à ses possessions. » (1) Et cette menace, cette mentalité n'étaient point des faits isolés.

Les révélations apportées par M. Gerard, ambassadeur des Etats-Unis, à son retour de Berlin, furent accablantes pour le mouvement carsoniste d'avant-guerre et ses conséquences ; révélations confirmées par les documents bavarois, publiés depuis l'armistice, surtout par le rapport Lerchenfeld, du 18 juillet 1914.

D'après l'ambassadeur américain, bien placé alors pour étudier le gouvernement berlinois, le kaiser était pleinement convaincu que l'Angleterre resterait neutre, dans l'impossibilité où elle se trouvait de partir en guerre, avec une révolution prête à éclater dans l'Ulster. Berlin avait du reste été directement renseigné par un envoyé spécial en Ulster, von Kühlmann. En 1919, un député irlandais, M. Dillon, demandait à cet égard un éclaircissement à la Chambre des Communes. « Nous voudrions être renseignés sur la dépêche envoyée de l'Ulster à Berlin par le baron Kühlmann, que l'un de mes amis a lue, à Vienne, où elle fut communiquée, et au reçu de laquelle le kaiser s'est déterminé à la guerre. » Le *Daily Dispatch* du 22 mars 1917 donnait des précisions sur les deux visites de von Kühlmann dans le nord de l'Irlande, sur la fameuse dépêche communiquée à Vienne, où elle fut l'objet d'une conversation importante entre le comte Berchtold, alors chancelier, et le ministre roumain, M. Jonescu.

En 1914, ce mouvement révolutionnaire avait pu armer et exercer cent mille hommes, dans le nord de l'Irlande, et, fait plus grave, il pénétrait dans les troupes anglaises.

On n'a point oublié combien fut atteinte la discipline militaire, au camp de Curragh, près de Dublin, quand il fut question de donner force à la loi. Le général Sir Arthur Paget télégraphiait au *War Office* : « Regrette annoncer brigadier (général Gough) et 57 officiers 3e brigade cavalerie préfèrent donner démission si envoyés contre Ulster. » « Officier commandant 5e Lanciers annonce que tous officiers, sauf deux et un douteux, offrent démission aujourd'hui. Crains beaucoup même situation au 16e Lanciers. Crains troupes refusent marcher. »

(1) Discours du cardinal O' CONNELL, archevêque de Boston, aux envoyés de la Grande-Bretagne, pour le jubilé du cardinal Gibbons, le 5 novembre 1918.

(1) *The Irish Churchman*, 14 nov. 1913.

Il y eut alors, en haut lieu, les plus fâcheuses hésitations, qui semblaient des encouragements, et le plus dangereux exemple fut ainsi publiquement donné. Il devait produire des conséquences fatales.

Un témoin bien informé le notait à Dublin, dans cette période aiguë du milieu de 1914, quand le *Home Rule*, voté au Parlement, était ajourné pour son application... jusqu'après la guerre. « En présence de la levée des troupes orangistes, lisait-on aux *Etudes* (1), il fallait bien que les patriotes songeassent aussi à s'organiser et, le cas échéant, à défendre leurs biens et leur vie. »

Contre les *Ulster Volunteers* se groupèrent donc les *Irish Volunteers* nationalistes. Après la scandaleuse mutinerie des officiers de Curragh, les *Irish Volunteers* furent 150 000. Cependant, à la différence du parti orangiste, cette formidable levée se faisait sans ostentation ni provocation violente. On se demandait comment deux années de préparation révolutionnaire pourraient ne pas aboutir à la guerre civile.

Telle était bien aussi la pensée du kaiser. Comment donc fut-elle déçue ?

Sinn-Feiners, Nationalistes et Unionistes

Que notre gratitude ici ne s'égare point. Si l'apaisement devant l'ennemi, si une certaine *Union sacrée* put s'établir en Irlande et tourner, en notre faveur, des armes presque fratricides, on le doit à la modération des catholiques soumis à leurs chefs, les leaders nationalistes et les évêques d'Irlande. A Londonderry (2), par exemple, en plein Ulster, des volontaires patriotes ayant projeté une promenade militaire, le leader John Redmond craignit une apparence de provocation: il télégraphia son désir de contremander la réunion, l'évêque fut du même avis et les volontaires obéirent.

Or, notons bien que déjà, en août 1914, l'influence des chefs nationalistes était compromise. On leur reprochait une confiance excessive aux promesses anglaises, et la déception était grande à l'égard de ce *Home Rule* traité en *chiffon de papier*. La seule discipline politique tiendrait-elle encore longtemps devant les passions menaçantes et les espoirs trompés ?

Trois désirs partageaient les Irlandais. Les uns voulaient se constituer en république séparée de l'Angleterre, parti politique alors de date récente et de nombre restreint, avec la devise, fameuse aujourd'hui *Sinn Fein* (*Nous-mêmes*), pronom emphatique de la vieille langue nationale et que nous traduirions : l'*Irlande aux Irlandais*.

Bien plus nombreux alors, représenté par 83 voix au Parlement, le grand parti nationaliste qui accepte de faire partie de l'Empire britannique, mais avec un gouvernement, en certaines limites, autonome, le *Home Rule*. Il ne souhaite pas moins ardemment l'entière indépendance, bien qu'il ne juge point possible de se dégager de la formidable puissance britannique.

Le troisième parti, celui des *Unionistes*, groupant les orangistes du Nord-Est et les grands propriétaires du Sud, ne désire rien au delà du régime actuel, de la sujétion au *Royaume-Uni*. Contre cette *Union* imposée, en 1800, par violence et perfidie, tout un siècle a protesté. *Home Rulers et Sinn feiners* protestent encore, chacun à leur point de vue. Tandis que l'*Unionisme* veut rester Anglais, le *Nationalisme* consent à demeurer Britannique comme au Canada ou en Australie, et le républicain *Sinn Fein* rêve de devenir enfin Irlandais.

Geste magnanime du leader nationaliste, Sir John Redmond

La dangereuse situation se dénoua par le geste généreux du leader catholique, John Redmond. Oubliant les provocations récentes et toutes les rancœurs du passé, ce chef irlandais, véritable successeur des Parnell et des O'Connell, offrit à l'Angleterre un loyal concours, non seulement de son parti, mais du pays catholique tout entier au nom duquel le leader parlait le 3 août 1914. « Je déclare au gouvernement que, dès demain, il peut retirer ses troupes de l'Irlande. Je déclare que les côtes irlandaises seront défendues par nous de l'invasion étrangère, et pour cela les nationalistes catholiques uniront joyeusement leurs armes avec celles des protestants du Nord. »

L'offre fut ensuite plus généreuse encore. Les *Irish Volunteers* nationalistes, proposés d'abord comme défense territoriale, furent offerts ensuite, sans condition, comme troupes régulières. Nous verrons comment Kitchener les accepta.

Cependant, parmi les cent mille volontaires de l'*Ulster*, l'enthousiasme n'était point le même à défendre l'Angleterre. Si Redmond avait tendu la main, Carson tardait à la prendre. 25 000 hommes seulement de cette *Ulster Volunteer Force* s'engagèrent dans l'armée britannique, et le recrutement avait moins le caractère national que celui de la continuation d'une campagne sectaire. « Allez à l'armée, camarades, pour envoyer le *Home Rule* au diable, voilà le type de l'argument courant », disait le *Manchester Guardian* (1).

Néanmoins, le total général des combattants irlandais dans l'armée métropolitaine dépassa 300 000 hommes. Les arguments nationalistes étaient élevés et puissants. « Pour la première fois, depuis plus d'un siècle, nos intérêts se confondent avec ceux de l'Empire britannique », disait John Redmond (2), l'habileté politique s'unit à l'honneur et à l'équité. Mgr Gilmartin, évêque de Clonfert, ajoutait : « L'Irlande donne librement son sang pour briser un arrogant militarisme » ; il s'agit de « préserver l'Occident de la pénétration germanique », disait encore l'évêque de Cloyne, Mgr Browne (3).

L'Angleterre déclarait défendre les petites nationalités : l'Irlande était donc en jeu. On dit qu'à la séance historique de Westminster, au 3 août 1914, on vit soudain un représentant de l'Allemagne, le prince Lichnowski, pâlir étrangement. Le geste du leader irlandais venait en effet de déplacer le centre de gravité des forces en présence, et l'Empire britannique, soudain libéré, allait donner de tout son poids dans le formidable conflit.

II — LE LOYALISME ÉPISCOPAL

Doctrine du catéchisme irlandais (4e commandement)

Le clergé fait trop partie intégrante de la chair et des os du peuple irlandais pour qu'il ne fût point saisi du même entraînement national et généreux.

(1) *Etudes*, 5. 4. 14.

(2) *Derry*, antique cité irlandaise, fut donnée aux douze corporations des marchands de Londres, d'où le nom de *Londonderry* que les patriotes n'ont jamais accepté.

(1) Article d'un *Ulster Imperialist* dans le *Manchester Guardian*, 15 nov. 1916.

(2) Discours de M. John Redmond à la Chambre des Communes, 16. 9. 14.

(3) Mandement du Carême 1916.

Sa fidélité au gouvernement était du reste bien connue. Elle était affirmée en toute sa doctrine, doctrine de l'Eglise, enseignée par Notre-Seigneur et par les apôtres, au temps même des persécutions ; et l'Irlande a connu, plus que d'autres, ces temps où pareil enseignement devient hautement méritoire.

L'enseignement épiscopal est dans toutes les mains irlandaises, sous la forme du catéchisme, dont l'usage sur la vie ordinaire se prolonge ici plus qu'ailleurs. Or, le commentaire du quatrième commandement est beaucoup plus explicite dans le catéchisme d'Irlande que dans celui de l'Angleterre. Il comprend deux questions au lieu d'une seule, avec l'appui scripturaire en usage ici. Après avoir dit les devoirs des sujets à l'égard des puissances temporelles : « les honorer, leur obéir, non seulement par crainte, mais par conscience, car telle est la volonté de Dieu (*I Petr.* II ; *Rom.* XIII) », le catéchisme d'Irlande insiste encore : « L'Ecriture impose aussi de montrer du respect à ceux qui nous gouvernent, de prier pour les rois et pour tous ceux qui sont en haute situation, afin que nous puissions vivre en paix et tranquillité (*I Tim.* II). » (1)

Un autre petit livre, semblable à nos catéchismes de persévérance, mais beaucoup plus répandu, le *Companion to the Catechism*, met en garde ceux qui ne sont déjà plus des enfants « contre ces ennemis à la fois de l'Eglise et de l'Etat qui, comme le dit saint Pierre, promettent la liberté quand ils sont, eux-mêmes, esclaves de la corruption » (2).

Trois siècles de fidélité au gouvernement anglais malgré toutes les persécutions

Telle est bien la doctrine catholique proclamée par cet épiscopat d'Irlande que nous allons voir si inquiet du sort temporel de la nation, si douloureusement affecté par ses souffrances et si énergique à les dénoncer. Les chrétiennes exhortations au loyalisme résonnent de la même façon, à trois siècles de distance, en cette tragique année 1918, comme en 1618, quand venait de se former en Irlande la plaie de l'Ulster, quand cette région pleine de souvenirs catholiques et irlandais était confisquée et subissait, sous Jacques Ier, l'implantation de protestants arrivés d'Angleterre et d'Ecosse.

Aux plus sombres jours de cette *plantation*, en 1618, le synode provincial d'Armagh enjoignait « aux prêtres d'éviter soigneusement de discourir, en public ou en particulier, sur les affaires de l'Etat..., laissant à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu » (3).

Au XIXe siècle, bien douloureux encore pour l'Irlande, les trois synodes où, depuis 1850, l'épiscopat irlandais put enfin se réunir de nouveau et adresser une Pastorale collective aux fidèles, le synode de Thurles, en 1850, et ceux de Maynooth, en 1875, puis en 1900, font entendre la même recommandation de fidélité au gouvernement établi, tout en s'efforçant d'alléger l'oppression des lois. Peu à peu, en effet, sous l'effort constant et combiné de l'élite irlandaise, inspirant un groupe parlementaire imposant, les vieilles lois persécutrices devaient relâcher leur étreinte. Mais de quelle longue oppression la sollicitude des évêques n'avait-elle point souffert !

(1) *The Catechism.* (Maynooth, éd. 1917.)

(2) *Companion to the Catechism*, by the Christian Brothers. Dublin.

(3) Cf. *Les Synodes irlandais* (d'après le *Tablet* de Londres, mai-juin 1918).

Privés de leurs droits civils et religieux sous Elisabeth, dépouillés de leurs biens et de leurs terres sous les Stuarts, les Irlandais furent massacrés en masse par les soldats de Cromwell, et le restant de la population devait être rejeté dans les régions désolées du Connaught. Les dix onzièmes de la terre étaient confisqués, et si le fils aîné d'un catholique se faisait protestant, il devenait propriétaire de toute la fortune familiale. Loi perfide, demeurée en vigueur jusqu'en 1778. Jusqu'en 1783, aucun catholique ne peut acquérir de propriété sur une terre protestante, défense pour lui de garder une ferme plus de trente ans, défense d'installer un commerce dans une grande ville, d'ouvrir une école : il ne peut même être tuteur. Jusqu'en 1793, le catholique irlandais n'a aucun droit de vote. il ne peut être fonctionnaire, il ne peut avoir des armes, et, jusqu'en 1833, la population catholique entière, c'est-à-dire plus des trois quarts des habitants, doit payer la dîme à l'Eglise anglicane.

Mais, à cette époque, la persévérance irlandaise recevait un commencement de récompense. Elle obtenait en faveur de l'Irlande et de toute l'Angleterre ce fameux *Bill d'émancipation* pour les catholiques du Royaume-Uni, loi conquise par l'effort des catholiques irlandais, groupés sous leurs chefs religieux, et entraînés par l'irrésistible voix de Daniel O'Connell.

Ce leader aux éloquentes apostrophes ne peut faire oublier les pasteurs qui l'entouraient et secondaient son effort. Ecoutons-les aux synodes que permit, depuis lors, une liberté reconquise. En 1850, le synode de Thurles élève la voix au nom d'un peuple récemment décimé par des famines successives, fléaux qui n'étaient pas simplement accidentels, sous le régime de propriété et d'éviction alors en vigueur.

> Nous voyons nos pauvres (et c'est la nation entière qui est pauvre) non seulement accablés et écrasés par d'effroyables fléaux venus du ciel, mais fréquemment victimes de la plus abominable oppression qui ait jamais déshonoré les annales de l'humanité. Nous les voyons traités avec une cruauté dont le cœur frémirait si elle était infligée à des animaux... Nous voyons leurs misérables cabanes défoncées, démolies. On en expulse des familles entières, sans distinction d'âge ni de sexe, de santé ni de maladie. On les jette sur le grand chemin pour y périr de misère.

C'est alors le grand flot d'émigration qui commence et va emporter, par millions, les Irlandais à travers le monde. De 1851 à 1915, les ports d'Irlande virent s'exiler plus de 82 pour 100 de la population : exactement 4 394 144 émigrants. Le chiffre le plus faible de cette formidable statistique est celui de 1914 : il est pourtant de 20 583. L'émigrant emporte avec lui une motte de terre d'Irlande, parfois aussi une baguette de coudrier pour tracer un cercle autour de cette terre sacrée et en défendre l'entrée aux reptiles, aux insectes venimeux, comme saint Patrick le fit pour toute l'île d'Erin. Une plus grande Irlande naîtra par la suite, en Amérique, en Australie, en d'autres régions plus hospitalières que cette Erin natale, dont le souvenir aimé vivra toujours.

Par leurs grands administrateurs, par leurs puissants industriels, par leurs orateurs et hommes de guerre, par leurs évêques surtout, évêques et cardinaux d'Amérique et d'Australie, les Irlandais prouveront de façon éclatante qu'ils ne sont point ce peuple de parias et de têtes faibles que représente la caricature protestante et que la persécution des siècles derniers avait voulu réaliser.

Avertissements épiscopaux à ceux que la misère risque d'égarer

Mais, en 1850, vu du côté de l'Irlande dépeuplée, : courant d'émigration, devenu, avec la misère roissante, de plus en plus torrentiel, cette dispa- ition d'une moitié d'un peuple, mort de misère ou xpatrié, était une lamentable chose.

Néanmoins, le cri de protestation et de revendi- ations légitimes qui s'élève alors parmi les évêques 'est point un cri de révolte ; il est, au contraire, n avertissement à ceux que la misère risque 'égarer.

Le cardinal Mercier ne montrait-il point sem- lable prudence, en même temps qu'un courage de rotestation bien pareil, aux plus affreux jours de 'occupation allemande en Belgique et de l'exaspé- ation populaire ? (1)

Au Synode de 1850, les évêques disaient :

Ceux qui chercheraient à devenir leurs propres ven- eurs, qui voudraient recourir à des moyens de violence t de sang, ceux-là perdraient toute ressemblance avec le ivin Modèle, qui, souffrant pour eux, leur montrait 'exemple à suivre sur le chemin de la croix.

Quelle âme élevée a donc ce peuple d'Irlande, et uelles mains sacerdotales la façonnèrent de la orte pour qu'au milieu de son crucifiement on uisse lui parler ainsi, avec la certitude d'être écouté t suivi ! N'est-ce pas encore un magnifique éloge our un peuple, et un peuple de pauvres, un éloge ncore pour ses pasteurs qu'ils puissent au même ynode lui dire ceci :

Il est de notre devoir de vous avertir que les mérites, s privilèges, les récompenses que Dieu accorde à la con- ition des pauvres ne peuvent être assurés que par l'exer- ice de la patience et de la résignation.

Le synode de 1875, tenu au Séminaire de May- ooth, rappelle de nouveau la doctrine évangélique e l'obéissance à César. Il la commente avec les aroles de saint Ambroise et de saint Jean Chry- ostome et, à cette époque de *fénianisme*, met en arde contre les Sociétés secrètes. « Pareilles associa- ions, déclarent les évêques réunis, offrent un abri avorable aux athées et aux révolutionnaires pour cacher leurs ténébreuses conspirations contre 'Eglise et la société. Mais elles n'ont jamais formé n véritable champion de la liberté et de la jus- ice. » La même recommandation est faite dans les andements de 1919.

Réprobation des attentats révolutionnaires

Si pareille prédication, si des appels aussi élevés l'esprit surnaturel le plus héroïque, furent en- ndus et suivis par la masse des catholiques d'Ir- nde, il fallait s'attendre aussi à des échappées de olère, aux explosions d'une révolte couvant en ien des cœurs. Cependant, évêques et clergé n'hési- ient point alors à maintenir leurs fidèles contre des ntations aussi naturelles, à les réprimer au besoin. laintenant encore, ils n'hésitent point, comme en moignent les mandements de Carême, en 1919 et 920. Lors du meurtre de deux agents de police, en ai 1919, à la gare de Knocklong, il y eut de vives rotestations épiscopales :

Mon cher peuple — s'écriait devant un vaste auditoire, Knocklong, Mgr Harty, archevêque de Cashel et Emly, - je viens vous apporter le témoignage de ma profonde affection, dans l'affront immérité subi par votre paroisse de si excellent renom, du fait d'un crime commis chez vous ces jours derniers. Crime d'importation. Les gens de Knocklong n'y sont pour rien, et je les félicite de ne point donner lieu à ce qui pourrait troubler l'esprit irlan- dais et catholique.

Et dans le cours de la même tournée archiépisco- pale, Mgr Harty disait encore à Galbally, paroisse voisine :

Ce déplorable fait, ce double meurtre, est un crime contre la loi de Dieu, un crime contre l'Irlande, car de telles violences ne peuvent que nuire aux meilleurs inté- rêts du pays. — Jeunes gens, ne laissez point ternir notre bonne renommée, j'en appelle à votre esprit catholique... Comme je l'ai dit ailleurs, on ne peut admettre l'excuse que le gouvernement britannique ait violé les droits et les libertés de l'Irlande. Deux torts ne constituent pas un droit.

L'archevêque de Tuam, Mgr Gilmartin, donnant la Confirmation à Claremorris, félicitait cette paroisse de sa belle tenue chrétienne ; il déclarait « que tout catholique, quelle que soit son opinion politique, a le droit de venir à l'église, et rien ne doit y être prêché qui puisse offenser cette opinion politique, mais prêtres et évêques doivent protester contre les actes de violence. Ces meurtres furent un grand malheur, ils ne peuvent faire aucun bien au pays, car ils violent les commandements de Dieu, violation qui ne peut être impunie. Tôt ou tard, Dieu frappe- rait un peuple qui ne se repent point » (1).

Lorsque, en mars 1918, des troubles menaçaient d'éclater partout en Irlande, autour des Anglais ou de leurs partisans supposés, voici la remontrance que Mgr Coyne, évêque d'Elphin, adressait au curé de Cootehall :

C'est avec un sentiment d'humiliation et de douleur que j'apprends par les journaux l'agression commise à Rockin- gham House, dans les premières heures de vendredi matin. Je ne puis me représenter qu'avec peine et hésitation vos paroissiens impliqués en cette affaire... Nous avons be- soin d'une nation de gens de bien et non pas d'hommes sans religion ni morale. Je ne doute point que vos parois- siens ne saisissent la première occasion pour témoigner de façon publique et éclatante leur désavœu de pareille vio- lence et de tout procédé semblable (2).

Telle est la doctrine prêchée aux mandements de Carême en 1920.

« Puissent nos prières assidues obtenir à notre peuple la force de résister à tout entraînement hors de la loi de Dieu », dit l'archevêque de Dublin, et celui de Tuam, Mgr Gilmartin, précise encore : « Les gouvernants injustes auront à paraître devant un Dieu pour lequel rien n'est caché, ni crime ni intrigue, mais cela ne sera d'aucune consolation pour les égarés qui ont eu recours à des moyens crimi- nels. »

« Même du point de vue temporel, déclare l'évêque de Raphoe en plein Ulster, c'est un crime de fournir au despotisme un prétexte à fouler aux pieds notre liberté. » (3)

Aussi bien Lloyd George lui-même, dut-il attester l'esprit de modération des évêques et donner acte de leurs protestations indignées, lors de l'attentat contre le vice-roi d'Irlande, Lord French, en décembre 1919 (4).

---

(1) Mandement du cardinal Mercier, *Per crucem ad* *cem*, p. 45. [Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 745-753 et 770-773 ; 3, pp. 533-535.]

(1) *The Freeman's Journal*, cité par *The Tablet*, 14. 6. 19.
(2) *Catholic Times*, 1. 4. 18.
(3) *Tablet*, 21. 2. 20.
(4) *Times*, 23. 12. 19.

Mais longtemps avant, dès novembre 1917, le cardinal Logue, Primat de Toute l'Irlande (1), faisait lire, dans l'archidiocèse d'Armagh, de graves avertissements, à l'égard non plus seulement de l'ancien *fénianisme*, terrorisme organisé en Société secrète, mais de ce parti politique nouveau, conquérant et qui agissait au grand jour, le *Sinn Fein*.

Un souffle semble passer — disait l'archevêque — à travers notre malheureux pays, éteignant nos espérances, quand elles paraissent devoir rayonner. Parmi notre peuple, une agitation s'est élevée, inconsidérée et chimérique, qui ne peut manquer à la longue d'augmenter la souffrance, la désunion et le danger d'aujourd'hui, et qui se terminera à coup sûr par une défaite, un désastre, un écrasement. Tout cela pour suivre un rêve dont nul homme de bon sens ne peut espérer la réalisation, l'établissement d'une République irlandaise, soit par un appel aux puissances de l'Europe, soit par un recours à la force, jetant un peuple désarmé contre un empire qui a cinq millions d'hommes sous les armes.

La lettre pastorale du Primat de Toute l'Irlande fut publiée à travers le pays. Mgr Morrisroe, évêque d'Achonry, la faisait lire en chacune de ses paroisses. Mgr Gilmartin, alors évêque de Clonfert, ajoutait :

Je ne viens pas faire de politique en chaire. Quelle forme de gouvernement devons-nous avoir? Cela est une question politique. Loin de moi, d'ailleurs, la pensée de dire un seul mot qui puisse entraver les réclamations de notre nation pour la plus grande somme de liberté. Mais les moyens d'obtenir cette liberté peuvent être une question morale.

Questions morales, où les pasteurs d'âmes ont à intervenir, et, dans le langage du cardinal Logue, dans celui de Mgr Gilmartin, on sent quelles peuvent être les nuances de mentalité ; questions vitales surtout, où le gouvernement anglais reconnaît l'opportunité de l'intervention épiscopale. Pratique en affaires, ce gouvernement s'est bien gardé d'ignorer officiellement pareille force.

L'attitude, en effet, de cet épiscopat est donc bien loyale toujours, fidèle à Dieu et fidèle à César, depuis les temps les plus sombres de la *Plantation* de l'Ulster, au XVIIe siècle, jusqu'aux jours non moins sinistres peut-être, où, sur les débris des espoirs nationalistes, brisés par trop de déceptions, passait, depuis 1914, un souffle violent de révolte et d'indépendance.

Cependant, avec les leaders nationalistes, les évêques irlandais s'étaient montrés, dès l'acceptation de la guerre, ardents pour la mener à bien, et leurs encouragements avaient donné aux armées de l'Entente un appoint considérable.

III — DÉCEPTIONS IRLANDAISES

Magnifique contribution des Irlandais à la Grande Guerre

Témoins émus des vides produits par la guerre en leur troupeau, les évêques d'Irlande étaient fiers cependant de constater combien la proportion de catholiques, engagés volontaires, l'emportait sur celle de toute autre dénomination religieuse. « L'Irlande donne librement son sang pour briser un arrogant militarisme », disait Mgr Gilmartin (1).

« C'est une guerre d'agression pure et simple, une guerre pour la domination du monde », déclarait le mandement de Mgr Browne, évêque de Cloyne. Celui de l'archevêque de Tuam insistait sur la même idée : « Le massacre est dû à une ambition démesurée et au désir de domination universelle. » Aussi trouve-t-on au mandement de Mgr O'Neill, évêque de Dromore, un vibrant éloge des soldats qui ont défendu « la vaillante nation belge contre les forces écrasantes d'un despote sans scrupule ». Les leçons de la guerre étaient développées par le cardinal Logue, qui, après avoir condamné les méthodes de guerre allemandes, montrait l'influence des prêtres dans l'armée française et exaltait l'admirable conduite des soldats irlandais (2).

Quand le chef nationaliste, John Redmond, faisait, en août, son offre généreuse de soldats, lord Kitchener lui disait : « Si l'Irlande recrute 10 000 volontaires, elle aura bien mérité de tous ; si elle en trouve 20 000, ce sera magnifique. » Or, l'Irlande seule en donnait près de 200 000 ; la race irlandaise répandue à travers l'Empire britannique et les Etats-Unis, en fournissait plus d'un million et demi. Et Kitchener d'avouer : « *Ireland has done magnificently.* L'Irlande a été magnifique. » (3)

40 pour 100 des soldats britanniques et plus du quart des contingents américains étaient des Irlandais de naissance ou de race

Quarante pour cent des soldats britanniques sont Irlandais de naissance ou de race, ainsi que plus du quart des troupes venues d'Amérique. Nulle part au delà des mers, l'appel aux armes ne fut mieux entendu que parmi les fils d'Irlande, Celtes hardis combatifs ; et les cardinaux américains, des Irlandais encore, montraient leur patriotique activité pour la grande cause.

En une seule tournée, à travers son archidiocèse, le cardinal Harley, de New-York, recueillait plus de quatre millions de dollars. Dans le Massachussetts les bataillons défilaient sous la bénédiction et les encouragements du cardinal O'Connell, tandis que le vénérable primat, cardinal Gibbons, dont les cinquante années d'épiscopat ont vu le Concile du Vatican et tant d'autres graves événements, lui qu'avaient écouté les Présidents et les Souverains Pontifes, était écouté encore et acclamé par les grandes armées et les grandes foules d'une Amérique décidée enfin à la guerre. Or, dès 1914, en pleine neutralité américaine, le cardinal Gibbons n'avait pas craint d'adresser à John Redmond l'expression de sa sympathie, son adhésion aux mêmes idées.

On rencontrait même en ce défilé d'outre-mer des troupes entièrement irlandaises. Tels ces *Duchess of Connaught's own Irish Canadian Rangers*, ces chasseurs irlandais canadiens, dont l'arrivée à Limerick fut triomphale. Grand'Messe à la cathédrale, revue enthousiaste, réception des officiers par le cardinal Logue ; l'accueil de la vieille mère-patrie fut ce qu'on appelle dans le gaélique de là-bas un vrai *cead mille failte*.

Personne n'ignore, du reste, la valeur guerrière de cette race, et la façon dont l'Angleterre en a toujours largement usé. L'Empire britannique sait bien qu'il lui doit ses meilleures troupes et ses plus

(1) L'archevêque d'Armagh porte, comme successeur de saint Patrick, le titre de Primat de Toute l'Irlande, *Lord Primate of All Ireland*, celui de Dublin est *Primate of Ireland* (Primat d'Irlande). La hiérarchie protestante a copié ces deux titres.

(1) Mandement de Carême 1916.

(2) Mandements pour le Carême de 1915 (*Irish Catholic Directory*).

(3) L. Tréguiz, *l'Irlande dans la crise universelle*, p. 85.

meux officiers, parmi lesquels il suffit de nommer rd Kitchener, lord Roberts et le maréchal French. e même, parmi les dix-huit généraux catholiques l'armée américaine, la plupart sont d'origine landaise.

Le premier coup de feu britannique fut tiré contre les llemands le matin du 22 août 1914, à 25 kilomètres de ons, sur la route de Bruxelles, par un cavalier des h *Royal Irish Dragoons* (1).

Hasard doublement symbolique, qui rappelle à la is l'empressement que l'Irlande mit d'abord à se oindre aux alliés dans la Grande Guerre, et la loire que la *Brigade Irlandaise* conquit aux siècles assés dans les régions mêmes où les régiments 'Irlande viennent de combattre encore pour le iomphe de la liberté. — *Semper et ubique fidelis*, lle était la devise de la *Brigade Irlandaise* en France.

A partir de ce jour, les troupes irlandaises seront sur ous les fronts, aux endroits les plus exposés ; les entreprises impossibles, c'est elles qui les réaliseront ; et plus 'un général, quand le vent de la défaite menacera 'égailler ses hommes... plus d'un chef retrouvera d'insnct le mot du maréchal de Saxe à Fontenoy : « Reculer! as encore. Il reste les troupes irlandaises. »

Héroïsme des Irlandais à Sedd-ul-Bahr et à Doiran

Aux Dardanelles, le premier épisode est celui de edd-ul-Bahr. Le 25 avril 1915, les *Dublin et Munster Fusiliers* reçoivent l'ordre de débarquer sur la artie triangulaire du rivage, au-dessous des fortications turques et que le commandement désigne ous le nom de *Beach V*. Le transport *River Clyde* 'en approche à 400 mètres. Des 2 500 hommes ntassés à bord, les *Munsters* doivent descendre par ne ouverture ménagée au niveau du pont inféieur et gagner la terre sur des passerelles, les *ublins* sur des barcasses. Mais tout l'amphithéâtre e falaises, de rochers épineux, qui se dresse là, a té garni par les Turcs de mitrailleuses et de bons ireurs. Quand les bateaux approchent, ils sont littéalement criblés de balles et de shrapnells. Des rlandais se jettent à la nage, mais périssent d'une nort atroce dans les fils de fer barbelés, disposés ous la mer, les autres sont abattus dès qu'ils appaaissent sur le sable.

De loin, les *Munsters* assistent à cette agonie. uand vient leur tour de marcher, quand on lance s passerelles, des volontaires sont demandés pour ommencer le débarquement. Tout le monde s'offre. t il s'agit d'entrer en cette *trappe de la mort*, omme le général Sir Ian Hamilton a nommé la *each V*. Un capitaine s'avance. Il est tué raide au remier pas. Le soldat qui suit enjambe le cadavre t tombe mort à son tour, et ainsi de suite. Sur les oo premiers volontaires, 149 sont tués et 30 blessés. 100 hommes passèrent la fatale coupée, sous la rêle de plomb, 1 100, dont les deux tiers furent ués ou blessés avant qu'un ordre arrêtât le débaruement ; mais si cet ordre n'était pas venu, les 400 autres seraient sortis sans une hésitation (2).

Jusqu'à ce jour de janvier 1916, où l'expédition es Dardanelles fut abandonnée, l'armée britannique avait perdu 114 555 hommes, sur lesquels le tiers es unités irlandaises. Le général de brigade V.-B. Marshall écrivait, en novembre 1915 :

Je suis maintenant un des très rares survivants de ceux qui débarquèrent aux Dardanelles, avec la 29e division, le 25 avril 1915. Presque tous sont tués, blessés ou malades... Bien que je sois Anglais, je dois dire que les soldats irlandais se sont battus magnifiquement. Ils sont l'élite de l'armée.

« Les gars d'Irlande ont au moins sauvé la situation et fait preuve d'une bravoure sans pareille », écrivait alors dans le *Tablet* un soldat écossais (1).

Mais, après l'enfer de feu à Gallipoli, voici l'enfer de glace, selon l'expression de L. Tréguiz. Le 5e *Connaught Rangers* était à Salonique depuis octobre 1915, et, en compagnie des *Inniskillings*, il prenait part à la retraite de Serbie. Terrible service d'arrière-garde, à travers la montagne, sous la neige du ciel et les balles de l'ennemi. Ni campements ni vêtements d'hiver, presque pas de vivres. Un combat sans répit et dans un affreux état de misère physique. Cette arrière-garde héroïque, partie avec 1 100 hommes, revint avec 584 survivants. Aucune dépêche officielle britannique n'a jamais mentionné leur dévouement ; mais l'armée française se souviendra toujours de l'aide apportée par les Irlandais aux rudes journées de Doiran (2).

Aussi bien, à la Chambre des Lords, un haut personnage, le vicomte Bryce, pouvait dire : « Nulle partie du Royaume-Uni ne fut d'un plus grand secours à nos armées que l'Irlande. » Aux jours critiques de 1918, au temps même où les maladresses de l'armée anglaise avaient tari le recrutement, Mgr Gilmartin, adversaire de la conscription forcée, déclarait laisser liberté complète aux engagements volontaires. « Quiconque le désire peut s'engager, disait l'archevêque de Tuam, et personne n'a le droit de le détourner de l'armée. »

Entraves systématiques du gouvernement anglais au recrutement irlandais ; nationalistes et catholiques brimés en Irlande et sur le front

Ces faits ne seront pas inutilement rappelés quand on voudra juger la position de l'Irlande et de ses évêques, au moment où de trop graves déceptions allaient refroidir l'enthousiasme, où des entraves au recrutement allaient venir de ceux-là mêmes qui crièrent ensuite à la lâcheté et à la trahison.

Chose paradoxale et trop facile, hélas ! à expliquer, l'obstacle vint surtout des orangistes protestants, de ces *unionistes* dont toute la pensée eût dû se tendre vers la victoire de l'Angleterre, mais dont l'arrière-pensée redoutait, chez les catholiques, un accroissement d'influence et de liberté.

Lloyd George lui-même — il n'était pas encore *Premier* — avait dénoncé au Parlement cette situation étrange, preuve manifeste que beaucoup d'Anglais n'avaient pas encore compris la guerre, et le ministre flétrissait « la façon odieuse dont l'administration militaire avait entravé le recrutement volontaire en Irlande ». John Redmond s'en plaignit hautement aux Communes, dans la séance du 18 octobre 1916 :

J'ai le regret de dire que depuis la première heure nos efforts ont été contrariés, ignorés et brisés. Nos propositions furent ridiculisées. Tout ce qui tendait à exciter la fierté irlandaise et l'enthousiasme pour la guerre était énergiquement supprimé. Dans de telles conditions, je m'étonne du succès qui récompensa nos efforts.

Le leader irlandais avait offert, sans conditions, le service des *Irish Volunteers*, exercés par séries de

(1) Michael Mac Donagh, *The Irish and the front* London, 1916).
(2) Louis Tréguiz, *l'Irlande dans la crise universelle*, La geste héroïque ».

(1) *The Tablet*, 16. 1. 16.
(2) L. Tréguiz, *l'Irlande dans la crise universelle*, « La geste héroïque ».

20 000 hommes. Kitchener refusa même de discuter leur incorporation (1).

« Je suis heureux de dire — continue Redmond — que depuis lors 30 000 volontaires ont réussi à entrer dans l'armée. Beaucoup ont fait le sacrifice de leur vie et beaucoup ont gagné de très hautes distinctions militaires. Mais si votre réponse aux premiers temps, aux moments critiques, eût été une réponse généreuse et chevaleresque, si elle avait été une expression de confiance, quand notre offre fut faite, je dis que ce nombre eût aisément été triplé. On a poussé cette méfiance si loin — jusqu'à l'absurde — que l'on a éconduit même un homme comme lord Powerscourt, quand il vint à Londres offrir de lever, pour la défense du territoire, un bataillon d'un millier d'hommes en son pays irlandais.

Refus systématique de ce qu'on accorde à tous les volontaires britanniques, groupés suivant leur choix : refus de créer un corps d'armée composé de divisions irlandaises : refus de leur accorder soit leurs musiques, soit leurs drapeaux, drapeaux brodés par les dames d'Irlande et acceptés d'abord avec gratitude, semblait-il, par l'autorité militaire ; refus de leur laisser un insigne spécial, comme en porte chaque troupe britannique. La division de l'Ulster garde cependant à la coiffure la *Main Rouge d'O'Neill*, la division galloise a le *dragon de Galles*, et l'on sait si les Ecossais sont aisément reconnaissables.

« Des corps pour la formation des officiers ont été établis à l'Université de Dublin et à celle de Belfast, mais quand la nouvelle Université Nationale de Dublin demanda d'en organiser un, on le lui refusa. » Le capitaine Redmond, fils du leader catholique, qui parlait ainsi, n'obtint son grade qu'en passant par le rang. Dans la division irlandaise, on compte 95 pour 100 de soldats catholiques, mais 85 pour 100 des officiers sont des protestants, ainsi que tous les officiers supérieurs (2), et cette 16e division, recrutée dans le sud de l'Irlande, « jusqu'au moment où elle fut envoyée sur le front, n'avait, à l'exception de deux ou trois subalternes, aucun officier catholique ».

Le cardinal Logue, dans ses observations sur l'aumônerie catholique, disait : « Il y a 28 000 catholiques irlandais à bord de notre flotte, avec des secours spirituels tout à fait insuffisants, tandis que sur presque tout navire, petit ou grand, se trouve un chapelain anglican. Pareille différence, au désavantage des marins catholiques, n'est ni juste ni patriotique, ni politique. » (3)

Pour les Comités de recrutement, pour les meetings, on a choisi presque toujours des agents, des orateurs unionistes. Dans plusieurs endroits de Dublin, les membres du bureau de recrutement dirent à Sir Hedley Le Bas, envoyé du War Office, qu'ils ne voulaient pas avoir trop de recrues nationalistes.

Et il nous a semblé, il a semblé à tous les Irlandais... qu'on supprimait systématiquement toute reconnaissance de la bravoure des troupes irlandaises sur le front. Je ne pense pas qu'aucun incident ait fait autant de mal à notre œuvre de recrutement que la suppression, dans les dépêches officielles, de toute mention de la bravoure des *Dublin Fusiliers* et des *Munster Fusiliers*, lors du débarquement de *V Beach* à Gallipoli.

De jour en jour, l'enthousiasme indubitable du début de la guerre est allé en s'affaiblissant. Le populaire avait l'impression d'être trompé et trahi. La création du cabinet de Coalition porta le coup final. Je le dis au Premier Ministre : du jour où fut formée la *coalition* (ministère Lloyd George), le recrutement pour l'armée déclina en Irlande (1).

Le discours apportait encore d'autres preuves de la maladresse ou de la malveillance administratives à une époque où l'Angleterre avait un si grand besoin de soldats et une telle pénurie d'officiers.

Cette déception aggravait dangereusement celle du *Home Rule* évanoui, elle réveillait un des griefs les plus cuisants de l'Irlande et que n'avait point changé le temps de guerre. « Nous ne pouvons fermer les yeux, disait la revue irlandaise *Studies* (2), sur l'énorme partialité des nominations en Irlande. Les places élevées et rémunératrices (et la Revue cite des faits) sont données, en trop grand nombre, à une minorité de protestants et de francs-maçons, dont la compétence ne justifie point semblable faveur. » C'est un théologien de l'Université Nationale de Dublin, le R. P. Finlay, qui parle de la sorte, mais les évêques parlent de même. Mgr Mac Intyre, un évêque d'Ecosse, dénonce ce fait odieux, *ugly fact*, que « le gouvernement de l'Irlande catholique est presque entièrement aux mains des orangistes de Carson » et l'archevêque note la partialité des derniers mouvements administratifs, le choix fait de violents orangistes, de *carsonistes*, pour l'application de l'état de siège.

Pénible situation économique et industrielle : l'Angleterre avantagée au détriment de l'Irlande

A ces déceptions venaient s'ajouter celle de la situation économique et industrielle, plus pénible encore en Irlande qu'ailleurs, par le fait de règlements spéciaux en faveur de l'Angleterre. M. Gill, ministre de l'Agriculture, avouait, dans un meeting à Blackrock, que la production irlandaise avait sauvé la situation alimentaire de la Grande-Bretagne, en 1917, alors que, dans une seule semaine de décembre, 3 millions de livres de lard, 5 millions de livres de fromage avaient été détruits en mer.

Mais cela n'était obtenu que par des mesures restrictives extrêmes. Pour vivre, l'agriculteur irlandais dut acheter ce qu'il produisait. Quelques gros propriétaires firent de gros bénéfices, mais l'exportation obligée devenait ruineuse pour le peuple. Une livre de lard qu'on trouvait à 2 francs, entre propriétaires, il fallait l'acheter 3 francs et 3 fr. 50 aux marchands. Un porc tué et préparé en Irlande valait 10 shilling de moins au quintal que s'il eût été saigné en Angleterre. Le lait perdait la moitié de sa valeur marchande, si la vache était à l'Ouest de la mer d'Irlande.

Le sort des bébés devint, de ce fait, très alarmant. A cet égard, « les chiffres révélés par une statistique officielle, écrivait l'archevêque de Dublin, sont vraiment effrayants, et le mal vient de causes qu'il ne devrait pas être tellement difficile d'écarter ».

Du côté industriel, la déception fut encore plus amère, et les façons anglaises de mener, ou tout au moins de comprendre la guerre, sont des plus

(1) Lord Kitchener, unioniste protestant, était violemment opposé au nationalisme irlandais. Un de ses collègues au ministère, M. Birrel, disait avec humour : « Nous nous entendrions bien dans le ministère sur les affaires d'Irlande, n'était cet Irlandais de Kitchener. » Et comme M. Dillon, député nationaliste, faisait remarquer à lord Kitchener qu'il avait quitté depuis trop longtemps le pays pour saisir toutes les difficultés de la politique irlandaise, « Kitchener, raconte M. Dillon, tournant vers moi son œil de basilic, dit : « Monsieur Dillon, je connais *tout ce qui concerne l'Irlande* » (*Irish Independent*, 11. 11. 16.)

(2) T. P. O'Connor, Chambre des Communes, 7. 3. 17.

(3) S. Em. le cardinal Logue, mandement pour le Carême de 1915.

(1) J. Redmond, Chambre des Communes, 18. 10. 16.

(2) *Studies* (de Dublin), juin 1918.

léconcertantes ici. « La guerre est une affaire fructueuse sur l'autre rive de la mer d'Irlande, écrivait a *Dublin Review* de juin 1918, mais de ce côté-ci lle n'est qu'une occasion d'aggraver notre pauvreté et de plonger nos ouvriers en une misère plus rofonde. » Durant les vingt premiers mois de la uerre, on refusa aux Irlandais le travail des munitions, si urgent cependant alors.

En 1916, Lloyd George trouva pareille conduite bsurde. « Si l'Irlande peut tourner des obus, il erait absurde pour nous de traverser l'Atlantique fin d'en chercher. » Néanmoins, des bénéfices de uerre, des 13 milliards de 1916, une part insignifiante revint à l'Irlande, et les rares usines où parenaient des commandes demeuraient en des mains nglaises.

Les directeurs de l'aviation (*Air Board*) eurent des moments très difficiles. Ils refusèrent pourtant d'établir en Irlande une usine de réparations pour aéroplanes. Pour la confection des caisses d'emballage, les boîtes à munitions, l'Irlandais pouvait abattre es arbres, mais il n'avait point à les débiter en lanches ni à les façonner, travail réservé à l'ouvrier d'Angleterre, où le bois brut transformé en aisses prenait une valeur triplée.

Des réquisitions ayant saisi matières premières, machines et moyens de transports, les ouvriers se groupèrent de plus en plus afin de se protéger. Avant a guerre, les *Trade Unions* comptaient, en Irlande, 8 000 membres, ils devinrent 135 000 en 1918. Par illeurs, une émigration considérable d'ouvriers en quête de travail alla d'Irlande aux usines d'Ecosse et l'Angleterre, où souvent ils rencontrèrent le plus âcheux accueil.

A l'étranger, cependant, on ne doutait point de 'habileté professionnelle de cet ouvrier irlandais, onsidéré comme incapable chez lui. Qui en doutait aux Etats-Unis, où les deux plus grands constructeurs de l'air et de la mer sont deux Irlandais, leux catholiques ? Edward Hurley, auquel fut confiée a gigantesque entreprise de la construction navale marchande avec un budget de 750 millions de dollars, et John Ryan, chargé par le gouvernement de oute l'aviation. Or, avant d'avoir grandi auprès des ois du pétrole, dans la *Standard Oil Company*, avant l'avoir battu l'allemand Heinze, par le trust *Anaconda*, dans la lutte pour le cuivre, Ryan avait jadis uné le calicot dans une boutique, et M. Edward Hash Hurley a connu, tout enfant, la misère du sud le l'Irlande (1). « Quand treize projets sur seize pour a construction du canal de Panama portaient une ignature irlandaise, pourquoi le moindre chemin de er d'Irlande était-il géré — et d'ailleurs mal géré — ar des administrateurs étrangers ? » (2)

Par ailleurs, quels étranges aveux les bénéfices de uerre n'ont-ils point arrachés en plein Parlement ritannique ! M. Bonar Law, chancelier de l'Echiquier, dénonçait, en 1918, le scandale. Le ministre es Finances déclarait connaître de près un personnage qui, pour £ 8 110 placées dans les constructions avales, avait touché £ 3 624 en 1915, et en 1916 3 847, quand le 5 % ne lui eût rapporté que £ 405. our un navire perdu, où il avait engagé 200 livres, l en avait reçu 1 000. M. Bonar Law trouvait pareil rofit vraiment scandaleux, mais comment y remédier ? Il avait le regret d'ajouter que le profiteur n'était autre que lui-même, le chancelier de l'Echiquier.

Assurément, les grands profiteurs de la guerre ont absous le coupable, et, en souriant, ils ont peut-être admiré ou critiqué l'humour de son aveu, mais les miséreux, les victimes, les dupés, que pensèrent-ils alors ? Quelle impression pareil humour pouvait-il évoquer parmi ceux qui engageaient à la guerre non pas leurs banknotes, mais leur vie ? Ne conçoit-on pas que pareils procédés aient paru révoltants, et qu'ils aient pu conduire, en fait, à la révolte ?

Répression cruelle de la révolte du lundi de Pâques 1916

La révolte éclatait le lundi de Pâques 1916. Essai violent d'une république irlandaise aussitôt étouffée dans le sang. L'échauffourée dura six jours. Elle fut localisée à Dublin, dont les plus beaux quartiers furent détruits par le canon anglais. Les statistiques donnèrent un chiffre de 300 morts ; puis, la bataille finie, des exécutions sommaires eurent lieu, parfois au hasard. Sir Roger Casement, un ancien consul d'Angleterre, expédié par l'Allemagne pour encourager le mouvement, mais abandonné sur la côte par le sous-marin ennemi, fut pris et pendu.

Les révoltés du *Sinn Fein* avaient-ils réellement compté sur un appui efficace du kaiser, comme ceux de l'Ulster y comptaient en 1914 ? Avaient-ils cru à l'efficacité du blocus sous-marin ? Il semble bien qu'ils furent odieusement trompés, mais ils eurent d'abord contre eux le sentiment général de la population profondément atteinte ; si les nationalistes les désavouèrent hautement, leur bravoure, leur chevaleresque façon de se sacrifier pour la grande cause, et surtout les brutalités d'une répression sans merci, en firent bientôt des héros, des martyrs. L'écrasement du *Sinn Fein*, à Dublin, fut, en réalité, sa rénovation plus vivante et plus étendue que jamais.

L'excessive sévérité à laquelle on eut recours pour mettre fin aux troubles a laissé derrière elle un regain d'irritation et de ressentiment, écrivait l'évêque d'Achonry. Ceux qui commencèrent par abhorrer de toute leur âme la folle aventure, qui a causé des peines et des souffrances amères, de lourdes pertes en biens et en vies précieuses, se mirent plus tard à sympathiser réellement avec les victimes du despotisme et de la brutalité militaire (1).

Plus de mille personnes furent déportées aux prisons d'Angleterre. A Noël seulement, au cher *Christmas* de là-bas, six cents prisonniers politiques, détenus sans jugement, furent libérés. Devant les instances des députés irlandais et devant l'inutilité de pareilles mesures, on relâcha peu à peu les prisonniers, mais les prisons gardaient de tragiques souvenirs. Plusieurs détenus, pour protester contre des traitements qu'ils trouvaient indignes, refusèrent toute nourriture. On les alimenta de force. Thomas Ashe, un instituteur prisonnier, en mourut. Cette mort ne fut point un bénéfice pour l'Angleterre, pas plus que certains écarts de l'opinion publique, tel que cet article du *Daily Mail* (2).

Pourquoi ne pas coloniser l'Irlande, après la guerre, avec des soldats anglais, écossais et gallois? Non point par dizaines, mais par milliers, et de préférence avec des soldats mariés et leurs familles. La *Plantation* de l'Ulster, sous Jacques Ier, fut l'unique tentative pleinement réussie de colonisation en Irlande... Si le Leinster, le Munster

(1) Il y aurait beaucoup à dire sur les intellectuels et ommes politiques fournis par l'Irlande aux Etats-Unis. el ce Michel Ryan, organisateur de *l'Irish party fund*, ont l'appel amène une souscription d'un million de dolars. Les plus hardis parmi les *business men* américains ont des Irlandais.

(2) L. TRÉGUIZ, *l'Irlande dans la crise universelle*, . 123.

(1) Mgr MORRISROE, évêque d'Achonry, mandement pour le Carême de 1917.

(2) *Daily Mail*, 18. 6. 18.

et le Connaught devenaient comme l'Ulster, cela faciliterait singulièrement la question irlandaise.

Et l'odieuse proposition était signée d'un ministre protestant, Rev. R. H. W. Brougham, habitant le comté catholique de Cork. N'est-ce pas une régression vers les procédés les plus détestables et les plus maladroits ?

Une mission ecclésiastique française en Irlande

Bientôt le gouvernement anglais s'aperçut que la violence n'était point un remède. Il essaya de la conciliation, il se souvint de l'influence des pasteurs sur ce peuple, même aux jours d'égarement et surtout en leurs sinistres lendemains.

Jadis, des deux extrémités de la politique anglaise, deux hommes d'Etat, Gladstone et Salisbury, soutenaient l'effort du clergé irlandais pour obtenir l'intervention apaisante de Léon XIII, lorsque, vers 1880, la population affamée s'unissait en une formidable Ligue agraire contre laquelle il fallait mobiliser, sans succès, 40 000 soldats. En 1918, il fallut mobiliser en Irlande une armée anglaise deux fois plus nombreuse, et la guerre dévorait des hommes sur les autres fronts de bataille.

Le *Correspondant* d'octobre 1916 a raconté, en termes discrets, le voyage accompli alors en Irlande par trois prélats venant de France, de la *nation sœur*, comme avait dit John Redmond en son manifeste de 1914. Mgr Batiffol y traçait, de son fin crayon, le portrait de ces évêques irlandais faisant le plus chaleureux accueil aux évêques d'Orléans et de Digne, venus pour « renouer une amitié traditionnelle entre les clergés de France et d'Erin », venus surtout « en Irlande et rien que pour elle ».

L'épiscopale et fraternelle réunion avait lieu au collège Saint-Patrick de Maynooth, à 15 milles de Dublin. Les visiteurs admiraient ce grand Séminaire commun aux vingt-huit diocèses d'Irlande. Une belle demeure seigneuriale en gothique lancéolé, drapée de lierre et de vigne vierge, mais une maison de Dieu d'où jaillit vers le ciel un svelte clocher, où prient, travaillent et chantent — ils chantent à merveille — quelque cinq ou six cents séminaristes. On les rencontre, tête nue, en soutanette et les mains dans les poches, sur les pelouses, sous les vieux chênes noirs pareils à des cèdres, ou plus recueillis, mais vifs toujours, dans les hautes salles sonores de cette maison du travail.

Voici le supérieur, le *Président*, comme on le nomme ici, Mgr Hogan. Sa haute taille, sa physionomie réfléchie, flegmatique même, rendent plus aimable le sourire de son accueil. Le Président introduit ses hôtes auprès du cardinal Logue.

In patientia salus, telle est la devise chère au cardinal irlandais du titre de *Sainte-Marie de la Paix*. Deux mots qui disent déjà tout ; sa politique veut être celle du Bon Pasteur. Mais, malgré sa proverbiale simplicité, c'est bien là un prince de l'Eglise.

Et quels mots heureux : « Nous sommes des gens qui avons la faculté de deviner le cœur de ceux qui nous parlent, dit le cardinal Logue aux envoyés de France, en quelque langue que ce soit. »

Les cœurs se comprirent donc. On se souvenait des grandes larmes silencieuses avec lesquelles en Irlande, jadis, on écoutait le récit de nos malheurs de 1870. On convenait aussi que « l'Entente cordiale avec l'Angleterre, dans laquelle naïvement, comme le notait M. Paul Dubois, nous comprenions l'Irlande », eût pu devenir pour celle-ci une raison de se détourner de nous. N'avait-on pas déjà assez représenté la France comme une apostate, une laïcisée, une athée ?

Mais la perspicacité irlandaise savait distinguer. Le cardinal Logue n'hésitait point à nommer toujours « Fille aînée de l'Eglise » cette France à laquelle, par tant de sympathies et de générosités réciproques, l'Irlande restait attachée. On se rappelait que Mgr Dupanloup, ami d'O'Connell, ayant prêché un sermon de charité à Saint-Roch, avait pu envoyer à son illustre ami d'Irlande 30 000 francs pour les faméliques d'alors. C'était en 1850. Vingt ans plus tard, en 1871, l' « Irlande, la pauvre Irlande, s'écriait l'évêque d'Orléans, la chère Irlande a pris pour nous sur sa pauvreté. Je lui avais jadis donné 30 000 francs, elle m'en a envoyé 200 000 pour réparer les ravages de la guerre dans notre diocèse d'Orléans ».

Générosité irlandaise que le cardinal Mercier remerciait encore, en 1915, pour en avoir reçu les bienfaits.

Malgré la misère croissante, chaque diocèse avait donné de sa pauvreté : Dublin, le moins frappé, 80 000 francs ; Tuam, le plus atteint, 4 000. « Si l'obole de la veuve et un mot d'amitié auraient suffi à toucher nos cœurs, écrivait l'archevêque de Malines, que dirai-je aujourd'hui de notre surprise et de notre gratitude en recevant le don princier que nous envoient de si nobles cœurs ? » (1)

Echec malheureux du projet d'autonomie préparé par la Convention irlandaise de 1917-1918

L'Angleterre avait senti le besoin d'apaisement, tout au moins désirait-elle se montrer plus équitable aux yeux américains. Elle offrit alors à l'Irlande de se réunir en une *Convention*, un Congrès national, chargé de discuter à nouveau son propre sort ; et parmi les cent un notables officiellement désignés, quatre évêques catholiques furent invités à prendre place. L'invitation fut discutée et acceptée par l'épiscopat irlandais à la réunion annuelle de Maynooth ; elle n'allait point cependant sans quelques difficultés, signalées par Mgr Cohalan.

« Un double reproche, disait l'évêque de Cork, atteint cette *Convention*. On trouve d'abord qu'elle ne représente pas notre peuple, on objecte ensuite qu'elle semble reconnaître l'*union* de l'Irlande à l'Angleterre et réprouver toute pensée d'Etat indépendant. »

Mais le cardinal Logue replaçait la question au point de vue pratique, vital, l'union entre Irlandais, au nom même de la liberté nationale, où les évêques voient la liberté religieuse.

La *Convention* proposée le 16 mai 1917 par Lloyd George à John Redmond achevait ses travaux un an plus tard et adoptait, le 5 avril 1918, un plan d'autonomie dû à l'évêque de Raphoe. Plan qui n'avait rien de menaçant pour l'Ulster puisqu'il accordait à cette minorité remuante une représentation de 40 % dans la Chambre des Communes. L'œuvre de cette *Convention* devait être sanctionnée par le gouvernement. Elle ne le fut point.

Cinq orangistes, dévoués à Carson, y avaient le droit de [illegible] qui semblait indiquer une préméditation du gouvernement anglais contre la *Convention* et l'apaisement. Ils refusèrent d'accepter un Parlement irlandais unique. De ce fait, l'irritante déception du *Home Rule* se renouvelait plus amère.

Or, à cette époque, une autre mesure très grave allait rendre tout apaisement impossible. En avril 1918, on voulut imposer de force la conscription militaire à l'Irlande.

(*A suivre.*) J. Guillermin.

(1) *Record of Irish ecclesiastical for the war* 1915, 7 May.

Imp. P. Feron-Vrau, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le Gérant :* A. Faigle.